

Amiens, le 2 mars 2026

Le recteur de l'académie d'Amiens

à

Monsieur le président de l'UPJV

Madame la directrice de l'UTC

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques
des services de l'Education nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la
Somme

Monsieur le secrétaire général de la région académique

Monsieur le directeur du CROUS

Monsieur le directeur du CANOPÉ

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les directeurs des instituts du CNED

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et
chargés de mission

Mesdames et Messieurs les délégués académiques et
chefs de division

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Objet : mouvement phase intra-académique 2026 et phase d'ajustement pour les TZR

Référence :

- **lignes directrices de gestion ministérielles** relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 22-10-2024,

↘ parues au BOEN spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

- **Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité en date du 6 février 2026**
- **arrêté rectoral** du 2 mars 2026 annexé en page 32

Le mouvement intra - académique des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Education nationale au titre de l'année 2026 est organisé selon des modalités décrites dans ces **lignes directrices de gestion académiques (LDGA)** consultables sur le site de l'académie <https://www.ac-amiens.fr> (RH/Métiers/Concours/Formation puis accueil/mobilité et mobilité des personnels) et sur site intranet de l'académie <https://intranet.ac-amiens.fr/> (mobilité/mutation) en matière de mobilité :

■ **Annexe 1 : lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, d'éducation et des PSYEN** page 6 des LDGA

- Les caractéristiques communes des mouvements enseignants du 1^{er} degré et des personnels du 2nd degré

pages 6 à 8 des LDGA

- Les caractéristiques du mouvement des personnels du 2nd degré
 - Les participants
 - Les vœux
 - Principes des affectations (algorithme) et la procédure d'extension des vœux
 - Les éléments de barème
 - Enseignement de sciences industrielles et de l'ingénieur (SII)
 - Enseignement d'économie gestion
 - Situation des SEGPA en champ habitat et champ production industrielle pour les PLP STI
 - Mouvement spécifique académique
 - Titulaire de zone de remplacement (TZR) et phase d'ajustement

page 18 des LDGA

page 20 des LDGA

page 21 des LDGA

page 22 des LDGA

page 22 des LDGA

page 44 des LDGA

page 45 des LDGA

page 46 des LDGA

page 46 des LDGA

page 47 des LDGA

La présente circulaire rectoriale et ses annexes, relative à la campagne de mobilité en vue de la rentrée scolaire 2026, vise à préciser les éléments de calendrier, et les éléments propres à l'académie.

La phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée permet une affectation à titre définitif de l'ensemble des personnels participant au mouvement :

- soit sur un poste fixe en établissement,
- soit sur un poste fixe en établissement relevant du mouvement spécifique académique,
- soit sur l'une des zones de remplacement de l'académie.

Les personnels affectés sur une zone de remplacement seront nommés soit à l'année sur des postes provisoires en établissement, soit en suppléance ou remplacement.

La libération des postes en établissement, en ce qui concerne les personnels sollicitant leur retraite, est effective lorsqu'elle intervient entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2026 pour l'année scolaire prochaine.

LA CIRCULAIRE

■ I. LE CALENDRIER	3
■ II. DE LA SAISIE DES VŒUX AUX RÉSULTATS	4
■ III. LES PARTICIPANTS, LES VŒUX, LES BARÈMES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES	6

LES ANNEXES :

1. Rapprochement de conjoints	8
2. Situation de handicap	9
3. Affectation dans les établissements (REP+, REP, Politique de la Ville (PDLV))	11
4. Vœu Préférentiel	13
5. Situation des enseignants de sciences industrielles de l'ingénieur (SII) et en économie gestion	14
6. Postes spécifiques académiques (SPEA) Dont les postes SEGPA en CHAMP HABITAT et PRODUCTION INDUSTRIELLE pour les PLP STI Dont les postes relevant de l'ASH ouverts aux enseignants du 2 nd degré	16
7. Zones de remplacement selon les disciplines	20
8. Composition des groupements ordonnés de communes (GEO)	24
9. - Établissements et communes (codes) des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme dont les établissements classés REP+, REP, Politique de la Ville dit "ASA" - CIO pour les PSYEN EDO et circonscriptions et écoles de rattachement pour les PSYEN EDA	25
10. Fiche technique concernant l'outil de gestion internet dénommé I-Prof	30
11. Fiche technique concernant l'application COLIBRIS	31

I. LE CALENDRIER

Du 1 ^{er} avril 2026 (12h00) au 14 avril 2026 (12h00)	La saisie des vœux Saisie des vœux sur SIAM via I-Prof <i>Les candidats seront invités à saisir leur numéro de téléphone portable afin d'être joints rapidement à chaque étape des opérations du mouvement. Il ne sera fait aucun autre usage de ces numéros de téléphone.</i>	Les personnels devront saisir, exclusivement , leur demande de mutation par l'outil de gestion internet dénommé "I-Prof", rubrique "Les services/ système d'information et d'aide pour les mutations SIAM". Cf. page suivante
	Les dispositifs d'accueil et d'aide Dispositif académique : Tél : 03.22.82.37.30. Mél : mvt2026@ac-amiens.fr	Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisé sera mis à leur disposition, pour les informer et les conseiller à toutes les étapes du suivi de leur demande. Cf. page suivante
A/c du 15 avril 2026	La mise à disposition des confirmations de demande de mutation Le formulaire de confirmation de demande de mutation au mouvement intra-académique est mis à la disposition via le portail I-Prof - SIAM	Le barème apparaissant lors de la saisie des vœux et sur la confirmation de demande de mutation correspond aux informations déclarées par le candidat et ne constitue donc pas le barème définitif . Cf. page suivante
Le 21 avril 2026 au plus tard	Le retour des confirmations de demande de mutation Dépôt de la confirmation de demande de mutation, accompagnées des pièces justificatives via l'application Colibris	Cf. page 5 ⚠ Pas d'émargement du chef d'établissement ou de service https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/
Du 22 avril 2026 au 19 mai 2026	Le contrôle des barèmes Calcul et vérification de l'ensemble des vœux et barèmes et traitement des demandes par les gestionnaires académiques	Après vérification, l'ensemble des barèmes calculés par l'administration fait l'objet d'un affichage sur I-Prof/SIAM Cf. page 5
Du 19 mai 2026 (18h00) au 2 juin 2026 (18h00) L'affichage des barèmes Du 19 mai 2026 (18h00) au 1 ^{er} juin 2026 (18h00) Les demandes de rectification	L'affichage des barèmes et demande de rectification Possibilité offerte aux candidats de prendre connaissance de leur barème retenu sur I-Prof/SIAM, selon les pièces justificatives jointes au dossier et, le cas échéant, d'en demander par écrit la rectification	Les demandes de rectification doivent être transmises pour le 1^{er} juin 2026 à 18h00 au plus tard : - via l'application Colibris https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/ Cf. page 5
Le 1 ^{er} juin au plus tard	Les demandes tardives, d'annulation et de modifications de demande Dépôt des demandes dans les cas de force majeure définis par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 9 octobre 2025 : décès du conjoint ou d'un enfant ; cas médical aggravé d'un des enfants ; mutation imprévisible du conjoint.	Seules seront examinées les demandes tardives, et les modifications de demande et répondant à la double condition suivante : - être dûment justifiées - avoir été adressées le 1^{er} juin 2026 au plus tard , par mail (mvt2026@ac-amiens.fr) Les demandes d'annulation seront acceptées sans justification jusqu'au 1 ^{er} juin 2026.
Le 12 juin 2026 (18h00)	Les résultats définitifs Affichage, sur I-Prof/SIAM, des résultats de la phase intra-académique du mouvement	Les résultats seront consultables : - sur I-Prof/SIAM pour les participants
Le 18 juin 2026 au plus tard Vous pourrez consulter les résultats d'affectation des TZR sur le site intranet de l'académie https://intranet.ac-amiens.fr/	Les demandes de recours administratif Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans un département ou une zone de remplacement ou sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé(e) (cf. LDGA page 5) Ce dispositif ne constitue pas une procédure d'appel, mais vise à prendre en considération des situations nouvelles postérieures aux résultats définitifs, présentant un caractère réel de gravité ou d'imprévisibilité.	Seules seront examinées les demandes répondant à la double condition suivante : - être dûment justifiées - avoir été adressées le 18 juin 2026 au plus tard : - via l'application Colibris https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/ Il est nécessaire de rappeler que seule une affectation à titre provisoire sur une zone de remplacement peut être proposée aux enseignants bénéficiant d'un avis favorable au recours administratif.
Le 10 juillet 2026	Phase d'ajustement des TZR 1 ^{ère} phase d'ajustement en juillet	Rattachement administratif
Le 20 juillet 2026	2 ^{ème} phase d'ajustement en juillet	Affectation à l'année et suppléances de longue durée
Le 25 août 2026	Phase d'ajustement en août	Affectation à l'année et suppléances de courte et moyenne durée des TZR

II. DE LA SAISIE DES VŒUX AUX RÉSULTATS

Les personnels doivent utiliser l'identifiant Education nationale (NUMEN) qui leur a été attribué par leur académie d'origine ou récemment notifié (pour les stagiaires notamment). En cas de non-connaissance, les candidats doivent se rapprocher, dans les meilleurs délais, de leur chef d'établissement (disponible sur GIGC).

La saisie des vœux

La saisie des vœux devra être enregistrée sur "I-Prof", rubrique "Les services/ SIAM" à l'adresse suivante :

<https://intranet.ac-amiens.fr/>

Profil « enseignant du 2nd degré
entrée "Mobilité, mutation, mouvement intra-académique"
Lien direct : <https://intranet.ac-amiens.fr/160-mouvement-intra-academique.html>

ou en se connectant sur le site ministériel :

<http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>

☞ Pour connaître les paramètres de connexion à I-Prof, se reporter à la notice technique jointe en annexe 10.

Il est vivement recommandé à l'ensemble des personnels de ne pas attendre la fin de la période de saisie pour exprimer leurs vœux, l'internet étant ouvert sans discontinuité 24 h/24.

Le dispositif d'accueil et d'information à la mutation académique

L'académie met en place une cellule mobilité au rectorat d'Amiens.

➡ du mercredi 1^{er} avril 2026

au mardi 14 avril 2026

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

sauf le 01/04/2026 à partir de 14h et le 14/04/26 jusqu'à 12h

➡ accueil
téléphonique :
03 22 82 37 30

➡ mël :
mvt2026@ac-amiens.fr

➡ À la fin de la période de saisie, la ligne téléphonique 03.22.82.37.30 sera maintenue.

Est également à votre disposition la conseillère RH de proximité "mobilité" de la DPE :

- Madame Sandra RENOU Tél : 03.22.82.37.30.
Mël : mvt2026@ac-amiens.fr

Ainsi que les conseillères RH de proximité "têtes de réseau" :

- Aisne : Madame Cécile HURIER
Tél : 03.23.26.26.14. Mël : conseiller-rh02@ac-amiens.fr

- Oise : Madame Chloé DOYE
Tél : 03.44.06.45.52. Mël : conseiller-rh60@ac-amiens.fr

- Somme : Madame Delphine DAMENEZ
Tél : 03.22.71.25.29. Mël : conseiller-rh80@ac-amiens.fr

L'intranet de l'académie (pour les enseignants titulaires de l'académie)

L'intranet de l'académie : <https://intranet.ac-amiens.fr/>
(entrée "Mobilité, mutation, mouvement intra-académique")
permet aux **enseignants de l'académie** d'accéder aux informations suivantes :

- la présente circulaire ;
- la liste des postes définitifs vacants en établissement dont les postes spécifiques académiques (SPEA) (sur SIAM)**, à la date du 1^{er} avril 2026. Cette liste est toutefois **purement indicative. Tout poste est susceptible d'être vacant**, il ne faut en aucun cas limiter ses vœux aux postes affichés sur SIAM ;
- la liste des postes comportant un complément de service** connus à la date du 1^{er} avril 2026. Cette liste est **purement indicative**, des compléments de service pouvant être créés jusqu'à la rentrée scolaire, dans le cadre des ajustements de moyens (**sur site académique**);
- la liste de **tous** les postes spécifiques académiques (SPEA) existants de l'académie d'Amiens (**sur SIAM – cliquer sur carte académique des postes spécifiques**) ;

Le site de l'académie (pour les enseignants entrants dans l'académie)

Le site de l'académie : <https://www.ac-amiens.fr>
(entrée "RH/Métiers/Concours/Formation, Accueil et mobilité , Mobilité des personnels")

Lien direct : <https://www.ac-amiens.fr/edito/mobilite-des-personnels-122081>

permet aux **enseignants arrivant dans l'académie** d'accéder aux informations suivantes :

- la présente circulaire ;
- la liste des postes définitifs vacants en établissement dont les postes spécifiques académiques (SPEA) (sur SIAM)**, à la date du 1^{er} avril 2026. Cette liste est toutefois **purement indicative. Tout poste est susceptible d'être vacant**, il ne faut en aucun cas limiter ses vœux aux postes affichés sur SIAM ;
- la liste des postes comportant un complément de service** connus à la date du 1^{er} avril 2026. Cette liste est **purement indicative**, des compléments de service pouvant être créés jusqu'à la rentrée scolaire, dans le cadre des ajustements de moyens (**sur site académique**);
- la liste de **tous** les postes spécifiques académiques (SPEA) existants de l'académie d'Amiens (**sur SIAM – cliquer sur carte académique des postes spécifiques**) ;

La mise à disposition de la confirmation de demande de mutation

Dès la clôture de la période de saisie, les confirmations des demandes de mutation, seront mises à disposition sur I-Prof - SIAM **le 15 avril 2026**

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 46 ainsi qu'à l'annexe 6



INFORMATION

Les postes relevant de l'ASH ouverts aux enseignants du 2nd degré sont SPEA, candidature **sans** saisie de vœux sur SIAM

Le retour des confirmations de demande de mutation

Les candidats transmettent, leur confirmation de demande de mutation, dûment signée et accompagnée des pièces justificatives.

Les candidats peuvent apporter **d'éventuelles corrections manuscrites, en rouge**, sur la confirmation de demande de mutation. **Les personnels qui souhaitent annuler leur demande de mutation doivent retourner obligatoirement leur confirmation raturée et annotée de la mention "Annulation".**



INFORMATION IMPORTANTE

La confirmation de demande de mutation n'est pas à faire signer au chef d'établissement ou de service.

Il est fortement conseillé aux candidats de préparer les pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier, dès la saisie des vœux.

Aucune pièce justificative manquante ne sera réclamée par les services rectoraux et ne pourra donner lieu à attribution de bonification.



Chaque participant devra déposer sa confirmation de demande de mutation accompagnée des pièces justificatives **via l'application Colibris pour le 21 avril 2026 au plus tard.**

<https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/>

Le contrôle des barèmes

Le barème apparaissant lors de la saisie des vœux et sur la confirmation de demande de mutation correspond aux informations déclarées par le candidat et **ne constitue donc pas le barème définitif.**

Le calcul et la vérification de l'ensemble des vœux et barèmes relèvent des services académiques.

Sans la production des pièces justificatives demandées dans cette circulaire, le barème ne sera pas validé en l'état, il sera modifié par mes services au vu des seules pièces fournies.

L'affichage des barèmes

Après vérification par les gestionnaires académiques, l'ensemble des barèmes calculés par l'administration fait l'objet d'un affichage sur I-prof/SIAM, **du 19 mai 2026 (18h00) au 2 juin 2026 (18h00).**

Cet affichage permet aux intéressés de prendre connaissance de leur barème et, le cas échéant, d'en demander par écrit la rectification **pour le 1^{er} juin 2026 à 18h00 au plus tard :**



- via l'application Colibris

<https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/>

Les résultats définitifs

Les décisions d'affectation seront communiquées aux intéressés **le 12 juin 2026 (18h00) :**

- sur I-Prof /SIAM.

Les demandes de disponibilité :

Les personnels sollicitant une mise en disponibilité ou un congé pour études à effet du 1^{er} septembre 2026, sont invités à se manifester **avant le 4 mai 2026.**

Il leur appartient d'adresser, par la voie hiérarchique, leur demande, sur papier libre, assortie de toute(s) pièce(s) justificative(s) utile(s), sous les timbres :

- DPE2 (Disciplines scientifiques, histoire géographie.)

ce.dpe2@ac-amiens.fr

- DPE3 (Disciplines littéraires, linguistiques)

ce.dpe3@ac-amiens.fr

- DPE4 (Disciplines d'enseignement artistique et technique en lycée, technologie, EPS, documentation et SES)

ce.dpe4@ac-amiens.fr

- DPE5 (PLP, CPE, PSYEN)

ce.dpe5@ac-amiens.fr

Exceptés les cas réglementaires de disponibilités de droit, la satisfaction effective des demandes sera subordonnée à l'existence d'une possibilité de remplacement, dans la discipline ou la fonction.

De ce fait, les enseignants appelés à participer obligatoirement au mouvement intra-académique doivent concomitamment formuler leurs vœux sur SIAM.

Important

Les personnels n'ayant formulé aucun vœu de type « zone de remplacement » mais qui seraient tout de même affecté sur une zone de remplacement par extension de vœux ou par les vœux générés (MCS), pourront transmettre leurs préférences par mail à la DPE, pour **le 19 juin 2026 au plus tard.**

III. LES PARTICIPANTS, LES VŒUX, LES BAREMES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Participants

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 19

Personnels candidats aux fonctions d'Attachés temporaires d'enseignement et de recherche :

- les enseignants qui postulent, pour la première fois, aux fonctions d'ATER et qui ont participé obligatoirement à la phase interacadémique du mouvement ;
- les enseignants titulaires d'un poste dans un établissement du second degré dans l'académie d'Amiens qui postulent, pour la première fois, aux fonctions d'ATER;
- les enseignants qui demandent un renouvellement dans les fonctions d'ATER et qui ont participé obligatoirement à la phase interacadémique du mouvement ;

doivent obligatoirement participer à la phase intra-académique et ne solliciter **que des zones de remplacement**. En effet, leur détachement dans l'enseignement supérieur ne pourra leur être accordé qu'à condition, d'une part, qu'ils aient fait connaître aux services académiques par simple lettre, dès qu'ils la déposent, leur candidature à ces fonctions et, d'autre part, qu'ils aient été affectés, à leur demande, dans une zone de remplacement.

 Les ATER déjà titulaires de l'académie d'Amiens (qui ont déjà participé une première fois au mouvement intra-académique) et qui renouvellent leur demande dans les fonctions d'ATER n'ont pas à participer obligatoirement au mouvement intra-académique 2026. En cas de non renouvellement du contrat, une affectation à titre provisoire au sein de l'académie sur zone de remplacement sera proposée.

2. Vœux

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 20

3. Barème

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques à partir de la page 22

4. Pièces justificatives

Les pièces justificatives à fournir avec la demande de mutation selon la situation de l'agent sont décrites **de la page 24 à 37 dans les lignes directrices de gestion académiques**.

Le barème apparaissant lors de la saisie des vœux et sur la confirmation de demande de mutation correspond aux informations déclarées par le candidat et ne constitue donc pas le barème définitif.

Sans la production des pièces justificatives demandées dans cette circulaire, le barème ne sera pas validé en l'état, il sera modifié par mes services au vu des seules pièces fournies.

 Toute fausse déclaration ou pièce justificative falsifiée, identifiée(s) même postérieurement aux opérations de mobilité, entraînera la perte du bénéfice de la mutation obtenue et d'éventuelles poursuites disciplinaires pour manquement au devoir de probité.

Le PACS (cf. page 24 des LDGA)

Pièce à fournir OBLIGATOIREMENT concernant le PACS :

- copie intégrale de l'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS **de moins de 3 mois**.
- Pour les agents pacsés en 2024 : fournir une imposition commune
- Pour les agents pacsés en 2025 : fournir un document justifiant du changement de situation familiale auprès des services fiscaux

Professeur de LP demandant un poste en collège et/ou lycée

Professeur agrégés et certifiés en lycée professionnel

Se reporter aux lignes directrices de gestion académique page 36

Enseignants de SII et d'économie gestion

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques pages 44-45

Affectation des professeurs certifiés et agrégés de sciences physiques (L1500) et physique appliquée (L1510)

Les professeurs de physique appliquée (L1510) peuvent participer au mouvement de sciences physiques (L1500) et inversement.

Affectation des professeurs certifiés et agrégés d'économie gestion (L8011, L8012, et L8013)

Les professeurs d'économie gestion peuvent participer dans l'une des 3 disciplines (ex : les professeurs de L8011 peuvent participer en L8013...)

L8011 : économie et gestion option communication et gestion des ressources humaines

L8012 : économie gestion option comptabilité et finance

L8013 : économie gestion option marketing

Information

Pour obtenir une affectation dans une discipline autre que celle d'origine, il convient de faire le choix de la discipline lors de la saisie sur SIAM. **Attention, il n'est pas possible de participer dans 2 disciplines différentes lors du même mouvement, il faut faire un choix.**

Le candidat entrant lors du mouvement interacadémique 2026 dans une discipline (ex : L8011) ne peut pas changer de discipline lors du mouvement intra-académique (ex : L8013), même si techniquement la saisie est possible sur SIAM.

Procédure d'extension des vœux principe d'affectation (algorithme)

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 22

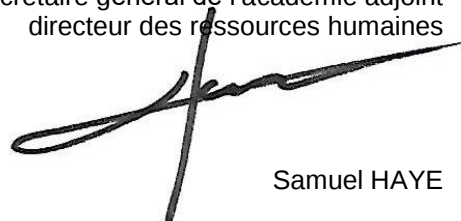
Information aux CPE

Tous les postes sont offerts au mouvement de manière indifférenciée (logé ou non logé), à l'exception du poste spécifique académique (SPEA) de l'internat d'excellence de NOYON (sur SIAM : CPE-LOGT). **Si vous souhaitez savoir si un poste en établissement est logé, il faut prendre l'attache du chef d'établissement concerné.**

Il vous appartient d'informer les personnels de votre établissement, en congé parental, en congé de maladie, de longue maladie, de longue durée, de maternité, ou en formation professionnelle des présentes dispositions.

Je vous remercie à l'avance de votre implication dans le respect des instructions, des procédures et du calendrier arrêtés, garants du bon déroulement de cette opération, et qui s'inscrivent dans le cadre de la politique académique d'une gestion prévisionnelle et qualitative des ressources humaines.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie adjoint
directeur des ressources humaines

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, connected strokes, ending in a long horizontal line.

Samuel HAYE

Annexe 1 : RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 23

Les bonifications au titre du rapprochement de conjoints, ne peuvent être accordées que si la formulation des vœux respecte les 2 ordonnancements de vœux suivants :

① le premier vœu bonifiable infra-départemental doit être obligatoirement la commune de la résidence professionnelle et/ou privée du conjoint si un établissement existe au sein de celle-ci ou à défaut la commune la plus proche où il existe un établissement. En cas de vœu plus large que le vœu commun, ce vœu doit englober obligatoirement cette dite commune.

et

② Le premier vœu départemental formulé doit correspondre à cette résidence.

L'annexe 9 répertorie la liste des communes comportant au moins un établissement public du second degré.

Exemples :

➤ La résidence privée et professionnelle du conjoint se situe à **AMIENS (80)**

Exemple 1 : les trois conditions sont réunies

vœu 1	collège Rivery	pas de bonification (vœu précis)
vœu 2	collège janvier Amiens	pas de bonification (vœu précis)
vœu 3	tout poste de la commune d' Amiens (80) ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable infra-départemental	90,2 points
vœu 4	tout poste de la commune de Corbie(80)	90,2 points
vœu 5	tout poste de la commune de Breteuil (60)	90,2 points
vœu 6	tout poste dans le département de la Somme (80) ➔ il s'agit du premier vœu départemental	150,2 points
vœu 7	tout poste dans le département de l'Oise (60)	150,2 points

Exemple 2 : Seules les conditions relatives au premier vœu infra-départemental et départemental sont remplies. Le premier vœu bonifié n'est pas la commune de la résidence professionnelle et/ou privée.

vœu 1	collège janvier Amiens	pas de bonification (vœu précis)
vœu 2	tout poste de la commune de Rivery (80) ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable infra-départemental	0 point
vœu 3	tout poste de la commune de Corbie(80)	0 point
vœu 4	tout poste de la commune de Breteuil (60)	0 point
vœu 5	tout poste dans le département de la Somme (80) ➔ il s'agit du premier vœu départemental	150,2 points
vœu 6	tout poste dans le département de l'Oise (60)	150,2 points

Exemple 3 : Seule la condition relative au premier vœu départemental est remplie.

vœu 1	collège janvier Amiens	pas de bonification (vœu précis)
vœu 2	tout poste de la commune de Breteuil (60) ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable infra-départemental	0 point
vœu 3	tout poste de la commune d'Amiens(80)	0 point
vœu 4	tout poste de la commune de Corbie(80)	0 point
vœu 5	tout poste dans le département de la Somme (80) ➔ il s'agit du premier vœu départemental	150,2 points
vœu 6	tout poste dans le département de l'Oise (60)	150,2 points

Exemple 4 : Seules les conditions relatives au premier vœu bonifié de la commune de la résidence professionnelle et/ou privée et au premier vœu infra-départemental sont remplies.

vœu 1	collège janvier Amiens	pas de bonification (vœu précis)
vœu 2	tout poste de la commune d' Amiens (80) ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable ➔ il s'agit du premier vœu bonifiable infra-départemental	90,2 points
vœu 3	tout poste de la commune de Corbie(80)	90,2 points
vœu 4	tout poste de la commune de Breteuil (60)	90,2 points
vœu 5	tout poste dans le département de l'Oise (60) ➔ il s'agit du premier vœu départemental	0 point
vœu 6	tout poste dans le département de la Somme (80)	0 point

Important ① et ②

Les conjoints ayant une résidence professionnelle ou privée dans une académie limitrophe, le premier vœu bonifiable doit être la commune la plus proche de la commune de résidence professionnelle ou privée où il existe un établissement (ou vœu plus large qui englobe cette commune).

De même pour le vœu départemental, il doit correspondre au département de la commune la plus proche de la résidence professionnelle ou privée où il existe un établissement (ou vœu plus large qui englobe cette commune).

Si le vœu départemental est formulé en 1^{er} vœu, il doit être le département le plus proche de la commune de résidence professionnelle ou privé du conjoint.

Sur SIAM

Sur SIAM, même si l'ordonnancement n'est pas respecté, les bonifications du rapprochement de conjoints s'afficheront.

Lors de la validation des barèmes par mes services, les points seront retirés.

Important : Pour les enfants à naître :

- Dans tous les cas : la déclaration de grossesse délivrée au plus tard le **21 avril 2026** (imprimé CERFA n°10112*04 de grossesse en ligne effectuée par un médecin ou une sage-femme)

- Pour les agents pacsés ou non mariés : une attestation de reconnaissance anticipée établie à la mairie au plus tard le **21 avril 2026**

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques pages 28 - 29

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne dans son environnement, par une personne en raison d'une altération, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Les personnels concernés

Seuls peuvent prétendre à une priorité de mutation au titre du handicap les **bénéficiaires de l'obligation d'emploi** prévue par la loi précitée.

La liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi se trouve dans le BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

Il s'agit principalement des personnels bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et éventuellement d'une carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

La procédure

La procédure d'examen concerne les personnels stagiaires et titulaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant à charge, **âgé de moins de 20 ans au 31 août 2026**, reconnu handicapé ou gravement malade ou dont l'enfant à charge est en situation de handicap et hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge.

Les personnels qui sollicitent un changement de résidence au titre du handicap doivent transmettre leur demande et pièces justificatives, **au plus tard le 21 avril 2026**, auprès :

du médecin conseiller technique du Recteur
à l'adresse électronique suivante :
medecin-conseiller-recteur@ac-amiens.fr

La situation des ascendants et des fratries n'est pas prise en compte.

La bonification de 100 points

Chaque candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi **se voit attribuer une bonification automatique de 100 points** sous réserve de produire la pièce justificative, sur l'ensemble des vœux émis à la seule condition que ces vœux soient du type commune (COM), groupement ordonné de communes (GEO) sans exclusion de type d'établissement, zone de remplacement (ZRE), département ou plus larges (DPT, ACA) sans exclusion de type d'établissement, y compris le vœu toute ZR d'un département ou le vœu toute ZR de l'académie (ZRD, ZRA).

Elle n'est pas cumulable avec la bonification prioritaire de 1000 points sur un même vœu.

La bonification prioritaire de 1000 points

L'avis du médecin conseiller technique sera communiqué au Recteur qui **pourra attribuer éventuellement une bonification spécifique de 1000 points**, sous réserve que le dossier, tel que décrit ci-contre, **soit constitué**, sur les vœux dans lesquels la mutation demandée améliorera la situation de la personne handicapée.

Important : La bonification prioritaire peut être accordée, après examen des dossiers, sur des vœux larges commune (COM) si celle-ci comporte plusieurs établissements, groupement ordonné de communes (GEO), département (DPT) sans aucune exclusion de type d'établissement ou de section ou sur des zones de remplacement. **Un vœu précis ne pourra être bonifié qu'à titre exceptionnel sous réserve d'un motif médical impérieux dûment constaté par le médecin conseiller technique.**

Il convient de rappeler que ces priorités de mutation seront réalisées dans la mesure où elles restent compatibles avec le bon fonctionnement du service.

Pièces justificatives

Le dossier doit contenir :

- L'identité et situation professionnelle actuelles précises, notamment : nom d'usage, prénom, date de naissance, situation familiale, lieu de résidence et lieu d'affectation actuels, grade et discipline, situation statutaire (stagiaire, titulaire d'un établissement, TZR, détachement de catégorie A...)
- La liste des vœux tels que libellés dans le dossier du mouvement
- La pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi. **Pour cela, ils doivent, sans attendre la saisie des vœux de mutation, entreprendre les démarches auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour eux, leur conjoint ou du handicap pour un enfant (s'il s'agit d'un enfant à charge de moins de 20 ans, handicapé : copie de la notification par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées relative à l'allocation d'éducation spéciale et au taux d'incapacité – attestation de l'orientation pour une scolarisation adaptée en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé selon les cas)**
- Le dossier médical de l'enseignant ou de son conjoint ou de son enfant, comprenant :
 - un bilan de situation détaillé et récent, effectué par le médecin généraliste ou par le médecin spécialiste concerné (nature et histoire de la pathologie, traitements suivis et/ou en cours, perspectives évolutives, retentissement professionnel tel que arrêts de travail pour congé de maladie au cours des 3 dernières années, éventuellement : prescription de tierce personne).
 - il y sera joint photocopie de toutes pièces utiles (bulletin d'hospitalisation, compte-rendu opératoire, interprétation d'imagerie médicale, bilan biologique, prise en charge rééducative, etc.)
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée **dont une lettre d'explication de l'enseignant ;**
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU HANDICAP

Le dossier médical accompagné de cette fiche est à adresser au médecin conseiller technique du Recteur à l'adresse électronique suivante medecin-conseiller-recteur@ac-amiens.fr pour le **21 avril 2026**, délai de rigueur.

1 exemplaire de **cette fiche** est à joindre également à la confirmation de la demande de mutation.

La procédure concerne les personnels titulaires, stagiaires, leur conjoint, bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade de moins de 20 ans au 31/08/2026, ou dont l'enfant à charge est en situation de handicap et hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge.

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques pages 28-29

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Autre

Nombre d'enfants à charge :

Adresse personnelle :

Mail : Tél. :

Corps / Grade / Discipline :

Situation statutaire : ☐ Titulaire ☐ TZR ☐ Stagiaire ☐ Autre (précisez :))

Situation administrative actuelle : ☐ En activité ☐ Autre (précisez :))

Établissement d'exercice : Commune :

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) : ☐ oui ☐ non

Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (joindre un justificatif) : ☐ oui ☐ non

☐ de l'intéressé(e) ☐ du conjoint ☐ d'un enfant à charge (notification CDAPH)

Liste des vœux de mutation à joindre à votre demande

Joindre obligatoire :

- Lettre motivant votre demande expliquant les difficultés rencontrées, leurs impacts dans le domaine professionnel et le bénéfice attendu d'une mutation interacadémique ;
- Certificat médical détaillé et récent ;
- Photocopie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), pour les enfants la copie de la notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- Tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier la situation personnelle de l'agent sollicitant la bonification spécifique (ex. : *photocopies des pièces médicales récentes*) ;
- Toutes pièces attestant que la mutation sollicitée améliorera significativement les conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de son enfant ;
- Un bilan de situation détaillée et récent, effectué par le médecin généraliste, ou par le médecin spécialiste concerné (nature et histoire de la pathologie, traitements suivis et/ou en cours, perspectives évolutives, retentissement professionnel tels que arrêts de travail pour congé de maladie au cours des 3 dernières années, éventuellement : prescription de tierce personne) ;
- Toute pièce utile (bulletin d'hospitalisation, compte-rendu opératoire, interprétation d'imagerie médicale, bilan biologique, prise en charge rééducative, etc.).
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques pages 30-32

1. Personnels sollicitant une affectation en REP+

Candidature

Les candidats intéressés par des postes dans les établissements REP+ doivent formuler **des vœux précis "établissement" (ETB)**. Concomitamment à l'enregistrement de leur demande, via I-Prof/SIAM, les intéressés doivent déposer, **avant le 15 avril 2026**, via **l'application colibris** (<https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/>) :

- un curriculum vitae retraçant l'expérience professionnelle antérieure ;
- une lettre de motivation portant sur le poste sollicité et le projet de l'établissement.
- une copie du dernier rapport d'inspection ou du rendez-vous de carrière

Les pièces déposées par le candidat seront transmises ensuite au chef d'établissement concerné ainsi qu'à l'inspecteur pédagogique référent de l'établissement pour avis.

La liste des établissements REP+ :

CODE	TYPE	NOM	COMMUNE	MAIL	TELEPHONE	REP+
0020007X	CLG	HENRI MATISSE	BOHAIN EN VERMANDOIS	ce.0020007X@ac-amiens.fr	0323689611	RS 2015
0021660U	SEPGA	HENRI MATISSE	BOHAIN EN VERMANDOIS			RS 2015
0020090M	CLG	CHARLEMAGNE	LAON	ce.0020090M@ac-amiens.fr	0323277788	RS 2015
0021824X	SEPGA	CHARLEMAGNE	LAON			RS 2015
0020054Y	CLG	MONTAIGNE	SAINT QUENTIN	ce.0020054Y@ac-amiens.fr	0323651837	RS 2014*
0021492L	CLG	GERARD PHILIPPE	SOISSONS	ce.0021492L@ac-amiens.fr	0323756868	RS 2014*
0021521T	SEPGA	GERARD PHILIPPE	SOISSONS			RS 2014*
0600007G	CLG	HENRI BAUMONT	BEAUVAIS	ce.0600007G@ac-amiens.fr	0344105030	RS 2015
0601190T	CLG	CHARLES FAUQUEUX	BEAUVAIS	ce.0601190T@ac-amiens.fr	0344020070	RS 2014*
0601263X	SEPGA	CHARLES FAUQUEUX	BEAUVAIS			RS 2014*
0601524F	CLG	ANDRE MALRAUX	COMPIEGNE	ce.0601524F@ac-amiens.fr	0344204244	RS 2015
0601525G	SEPGA	ANDRE MALRAUX	COMPIEGNE			RS 2015
0600022Y	CLG	GABRIEL HAVEZ	CREIL	ce.0600022Y@ac-amiens.fr	0344285760	RS 2014*
0601178E	CLG	ANATOLE FRANCE	MONTATAIRE	ce.0601178E@ac-amiens.fr	0344270790	RS 2015
0600066W	SEPGA	ANATOLE FRANCE	MONTATAIRE			RS 2015
0800019L	CLG	CESAR FRANCK	AMIENS	ce.0800019L@ac-amiens.fr	0322662940	RS 2014*
0801484D	SEPGA	CESAR FRANCK	AMIENS			RS 2014*
0801263N	CLG	ARTHUR RIMBAUD	AMIENS	ce.0801263N@ac-amiens.fr	0322662340	RS 2015
0801264P	CLG	ROSA PARKS	AMIENS	ce.0801264P@ac-amiens.fr	0322432851	RS 2014*
0801275B	SEPGA	ROSA PARKS	AMIENS			RS 2014*
0801616X	CLG	GUY MARECHAL	AMIENS	ce.0801616X@ac-amiens.fr	0322462190	RS 2015
0801340X	SEPGA	GUY MARECHAL	AMIENS			RS 2015

Liste des établissements relevant de l'Education prioritaire (REP+, REP et PDLV)

- Les établissements classés **REP+**
- Les établissements classés **REP**
- Les établissements relevant de la **politique de la ville (PDLV)** et mentionnés dans l'arrêté du 16 janvier 2001,

CODE	TYPE	NOM	COMMUNE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP
DATE DE CLASSEMENT						
AISNE						
0020007X	CLG	HENRI MATISSE	BOHAIN EN VERMANDOIS	RS 2015		
0021660U	SEPGA	HENRI MATISSE	BOHAIN EN VERMANDOIS			
0021826Z	CLG	JEAN ROSTAND	CHATEAU THIERRY			RS 2015
0021725P	SEPGA	COLLEGE JEAN ROSTAND	CHATEAU THIERRY			
0020024R	CLG	ANNE DE MONTMORENCY	FERE EN TARDENOIS			RS 2015
0021853D	SEPGA	COLLEGE ANNE DE MONTMORENCY	FERE EN TARDENOIS			
0020030X	CLG	CAMILLE DESMOULINS	GUISE			RS 2015
0021727S	SEPGA	COLLEGE CAMILLE DESMOULINS	GUISE			
0020075W	CLG	GEORGES COBAST	HIRSON			RS 2015
0021662W	SEPGA	COLLEGE GEORGES COBAST	HIRSON			
0021518P	CLG	MARIE DE LUXEMBOURG	LA FERRE			RS 2015
0020090M	CLG	CHARLEMAGNE	LAON	RS 2015		
0021824X	SEPGA	CHARLEMAGNE	LAON			
0020039G	CLG	COLBERT QUENTIN	LE NOUVION EN THIERACHE			RS 2015
0020055Z	CLG	GABRIEL HANOTAUX	SAINT QUENTIN			RS 2015
0021527Z	SEPGA	COLLEGE GABRIEL HANOTAUX	SAINT QUENTIN			
0020056A	CLG	MARTHE LEFEVRE	SAINT QUENTIN			RS 2015
0021596Z	SEPGA	COLLEGE MARTHE LEFEVRE	SAINT QUENTIN			
0020076X	CLG	JEAN MOULIN	SAINT QUENTIN			RS 2015
0020054Y	CLG	MONTAIGNE	SAINT QUENTIN	RS 2014		

0021492L 0021521T	CLG SEGPA	GERARD PHILIPPE GERARD PHILIPPE	SOISSONS SOISSONS	RS 2014		
0020067M 0021594X	CLG SEGPA	CONDORCET COLLEGE CONDORCET	VERVINS VERVINS			RS 2015
0020072T	CLG	SIMONE VEIL	WASSIGNY			RS 2015

CODE	TYPE	NOM	COMMUNE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP
				DATE DE CLASSEMENT		
OISE						
0600007G	CLG	HENRI BAUMONT	BEAUVAIS	RS 2015	RS1997	
0601190T	CLG	CHARLES FAUQUEUX	BEAUVAIS	RS 2014	RS1997	
0601263X	SEGPA	CHARLES FAUQUEUX	BEAUVAIS			
0600003C	LP	J.B. COROT - BATIMENT	BEAUVAIS		RS 1997	
0600060P	CLG	JACQUES PREVERT	CHAMBLY		RS 1997	
0600018U	CLG	GAETAN DENAIN	COMPIEGNE			RS 2015
0601524F	CLG	ANDRE MALRAUX	COMPIEGNE	RS 2015		
0601525G	SEGPA	ANDRE MALRAUX	COMPIEGNE			
0600022Y	CLG	GABRIEL HAVEZ	CREIL	RS 2014	RS 1997	
0601177D	CLG	JEAN JACQUES ROUSSEAU	CREIL		RS 1997	RS 2015
0600065V	SEGPA	JEAN JACQUES ROUSSEAU	CREIL			
0600063T	LP	JULES UHRY	CREIL		RS 1997	
0600021X	LYC	JULES UHRY	CREIL		RS 1997	
0601191U	CLG	DU THELLE	MERU		RS 1997	RS 2015
0601444U	SEGPA	COLLEGE DU THELLE	MERU			
0601718S	CLG	PIERRE MENDES FRANCE	MERU		RS 1997	RS 2015
0601470X	LP	LAVOISIER	MERU		RS 1997	
0601178E	CLG	ANATOLE FRANCE	MONTATAIRE	RS 2015	RS 1997	
0600066W	SEGPA	ANATOLE FRANCE	MONTATAIRE			
0601870G	LP	ANDRE MALRAUX	MONTATAIRE		RS 1997	
0601864A	LYC	ANDRE MALRAUX	MONTATAIRE		RS 1997	
0601293E	CLG	ROMAIN ROLLAND	MOUY		RS 1997	
0600036N	CLG	EDOUARD HERRIOT	NOGENT SUR OISE		RS 1997	RS 2015
0601179F	CLG	MARCELIN BERTHELOT	NOGENT SUR OISE		RS 1997	RS 2015
0600062S	LP	MARIE CURIE	NOGENT SUR OISE		RS 1997	
0600020W	LYC	MARIE CURIE	NOGENT SUR OISE		RS 1997	
0601605U	CLG	PAUL ELUARD	NOYON			RS 2015
0601297J	CLG	LOUIS PASTEUR	NOYON			RS 2015
0601526H	SEGPA	COLLEGE LOUIS PASTEUR	NOYON			
0600048B	LP	DONATION DE ROTHSCHILD	SAINT MAXIMIN		RS 1997	
0601821D	CLG	EMILE LAMBERT	VILLERS ST PAUL		RS 1997	RS 2015
SOMME						
0801512J	CLG	DE PONTTHIEU	ABBEVILLE			RS 2015
0801513K	SEGPA	DE PONTTHIEU	ABBEVILLE			
0800019L	CLG	CESAR FRANCK	AMIENS	RS 2014		
0801484D	SEGPA	CESAR FRANCK	AMIENS			
0800018K	CLG	EDOUARD LUCAS	AMIENS			RS 2015
0801483C	SEGPA	COLLEGE EDOUARD LUCAS	AMIENS			
0801263N	CLG	ARTHUR RIMBAUD	AMIENS	RS 2015		
0801264P	CLG	ROSE PARKS	AMIENS	RS 2014		
0801275B	SEGPA	ROSE PARKS	AMIENS			
0801616X	CLG	GUY MARESCHAL	AMIENS	RS 2015		
0801340X	SEGPA	GUY MARESCHAL	AMIENS			
0801443J	CLG	MAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE	BEAUCAMPS LE VIEUX			RS 2015
0801485E	CLG	DU VAL DE NIEVRE	DOMART EN PONTTHIEU			RS 2015
0801486F	SEGPA	COLLEGE DU VAL DE NIEVRE	DOMART EN PONTTHIEU			
0800029X	CLG	JEAN ROSTAND	DOULLENS			RS 2015
0801442H	SEGPA	COLLEGE JEAN ROSTAND	DOULLENS			
0801487G	CLG		FLIXECOURT			RS 2015
0800036E	CLG	VICTOR HUGO	HAM			RS 2015
0801444K	SEGPA	COLLEGE VICTOR HUGO	HAM			
0801537L	CLG	BERANGER	PERONNE			RS 2015
0801445L	SEGPA	COLLEGE BERANGER	PERONNE			
0801341Y	CLG	LOUISE MICHEL	ROYE			RS 2015
0801481A	SEGPA	COLLEGE LOUISE MICHEL	ROYE			
0801489J	CLG	DU MARQUENTERRE	RUE			RS 2015
0801757A	SEGPA	COLLEGE DU MARQUETERRE	RUE			

* L'appellation "établissements relevant de la politique de la ville" correspond à l'ancienne appellation "zone violence"

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 37

Pour bénéficier de la bonification annuelle, il y a obligation d'exprimer chaque année en 1^{er} rang le même **vœu large (COM, GEO, DPT) sans exclusion de types d'établissement**.

Les **vœux larges (COM, GEO, DPT) sans exclusion de types d'établissement** sont considérés comme un **vœu préféréntiel** dès lors qu'il ne sera pas précédé d'un **vœu précis établissement (ETB)** (à l'exclusion des vœux SPEA qui ne sont pas pris en compte).

En revanche, la présence, **avant un vœu large (COM, GEO, DPT) sans exclusion de types d'établissement, d'un vœu large (COM, GEO, DPT) comportant des exclusions** n'empêche pas la comptabilisation de la bonification du **vœu préféréntiel**.

• **15 points par année, dès l'année où l'enseignant exprime, pour la 2^e fois consécutive le même vœu large de type commune (COM) ou groupement ordonné de communes (GEO) ou département (DPT) sans exclusion de types d'établissement, que le 1^{er} vœu large exprimé l'année précédente (le décompte débute à compter du mouvement 2019).**

Cette bonification est plafonnée à l'issue de la **6^{ème} année consécutive, soit à hauteur de 75 points.**

Cette bonification n'est pas cumulaire avec les bonifications familiales.

Les stagiaires en renouvellement/prolongation de stage ne peuvent prétendre à cette bonification.

Exemple n°1 :

- Rang 1 ETB

- Rang 2 DPT **sans exclusion de types d'établissement**

→ **Le candidat n'a pas de vœu préféréntiel**, car il a fait un vœu "établissement" hors SPEA de meilleur rang que le 1^{er} vœu large **sans exclusion de types d'établissement** hors SPEA.

Exemple n°2 :

- Rang 1 ETB SPEA

- Rang 2 DPT **sans exclusion de types d'établissement**

→ **Le vœu de rang 2 est le vœu préféréntiel** car c'est le 1^{er} vœu large **sans exclusion de types d'établissement** hors SPEA. Le vœu de rang 1 n'est pas pris en compte car c'est un vœu SPEA.

Exemple n°3 :

- Rang 1 COM **sans exclusion de types d'établissement**

- Rang 2 COM type lycée

- Rang 3 DPT **sans exclusion de types d'établissement**

→ **Le vœu de rang 1 est le vœu préféréntiel** car c'est le 1^{er} vœu large **sans exclusion de types d'établissement** hors SPEA.

Exemple n°4 :

- Rang 1 COM type lycée

- Rang 2 ETB SPEA

- Rang 3 COM **sans exclusion de types d'établissement**

→ **Le vœu de rang 3 est le vœu préféréntiel** car c'est le 1^{er} vœu large **sans exclusion de types d'établissement** hors SPEA.

Le vœu de rang 1 n'est pas exclusif car c'est un vœu large avec exclusions.

Le vœu de rang 2 n'est pas exclusif car c'est un vœu "établissement" SPEA.

Exemple n°5 :

- Rang 1 COM type collège

- Rang 2 ETB

- Rang 3 DPT **sans exclusion de types d'établissement**

→ **Le candidat n'a pas de vœu préféréntiel** car il a fait un vœu "établissement" hors SPEA de meilleur rang que le 1^{er} vœu large **sans exclusion de types d'établissement** hors SPEA.

Annexe 5 : SITUATION DES ENSEIGNANTS DE SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR (SII) ET D'ECONOMIE GESTION

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 44 pour les enseignants de SII

Les tableaux, ci-dessous, vont détailler par corps les possibilités offertes aux candidats. Leur attention est attirée sur le fait qu'aucun panachage ni aucun cumul ne sera possible.

À titre d'exemple :

- Un certifié dont la **discipline de recrutement**, mentionnée sur l'arrêté ministériel est "**sciences industrielles de l'ingénieur option énergie**" (**1412E**) choisira de participer au mouvement soit **dans la discipline de poste en technologie (L1400)**, soit en **sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412)**. Il ne participera au mouvement que dans une seule de ces deux disciplines.
- Un agrégé dont la **discipline de recrutement**, mentionnée sur l'arrêté ministériel est "**sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique**" (**1415A**) choisira de participer au mouvement soit **dans la discipline de poste en technologie (L1400)**, soit en **sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412)** soit en **sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique (L1413)**. Il ne pourra pas participer dans les autres disciplines.

Le choix effectué lors de la phase interacadémique, lors de la période de saisie des vœux, vaudra également pour la phase intra-académique : aucun changement de stratégie ne sera accepté.

CANDIDATS AGRÉGÉS

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement			
	1414A	1415A	1416A	1417A
	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique
L1400 Technologie *	Oui	Oui	Oui	Oui
L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Non	Non	Oui	Non
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Oui	Non
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Oui	Non	Oui
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Oui	Non	Non	Non

CANDIDATS CERTIFIÉS

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement			
	1411E	1412E	1413E	1414E
	Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
L1400 Technologie *	Oui	Oui	Oui	Oui
L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Oui	Non	Non	Non
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Non	Non
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Non	Oui	Non
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Non	Non	Non	Oui

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 45 pour les enseignants d'économie gestion

Les tableaux, ci-dessous, vont détailler par corps les possibilités offertes aux candidats. Leur attention est attirée sur le fait **qu'aucun panachage ni aucun cumul ne sera possible**.

À titre d'exemple :

- Un certifié dont **la discipline de recrutement**, mentionnée sur l'arrêté ministériel est "**économie gestion option marketing**" (**8010G**) choisira de participer au mouvement soit **dans la discipline de poste** en **économie gestion option communication** (**L8011**), soit en **économie gestion option comptabilité finances** (**L8012**), soit en **économie gestion option marketing** (**L8013**). Il ne pourra pas participer dans plusieurs disciplines.
- Un agrégé dont **la discipline de recrutement**, mentionnée sur l'arrêté ministériel est "**économie gestion option comptabilité finances**" (**8010B**) choisira de participer au mouvement soit **dans la discipline de poste** en **économie gestion option communication** (**L8011**), soit en **économie gestion option comptabilité finances** (**L8012**), soit en **économie gestion option marketing** (**L8013**). Il ne pourra pas participer dans plusieurs disciplines.

Le choix effectué lors de la phase interacadémique, lors de la période de saisie des vœux, vaudra également pour la phase intra-académique : aucun changement de stratégie ne sera accepté.

CANDIDATS AGRÉGÉS

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement				
	8010A	8010B	8010c	8011A	8032A
	Economie gestion option communication organisation et GRH	Economie gestion option comptabilité finances	Economie gestion option marketing	Economie gestion (sans option)	Economie gestion option production des services
L8011 Economie gestion option communication organisation et GRH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L8012 Economie gestion option comptabilité finances	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L8013 Economie gestion option marketing	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

CANDIDATS CERTIFIÉS

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement		
	8010E	8010F	8010G
	Economie gestion option communication organisation et GRH	Economie gestion option comptabilité finances	Economie gestion option marketing
L8011 Economie gestion option communication organisation et GRH	Oui	Oui	Oui
L8012 Economie gestion option comptabilité finances	Oui	Oui	Oui
L8013 Economie gestion option marketing	Oui	Oui	Oui

Pour les postes SPEA, se reporter aux lignes directrices de gestion académiques pages 46-47

1. Nature des postes spécifiques académiques

- postes en internat d'excellence (CPE)
- postes en français langues secondes (FLS)
- postes implantés dans les établissements spécialisés, accueillant des enfants malades et/ou handicapés
- postes en sections européennes (discipline non linguistique dispensé en langue étrangère)
- postes à complément de service dans une autre discipline
- postes en sections de techniciens supérieurs autres que ceux retenus comme postes spécifiques au mouvement interacadémique
- postes liés aux ressources numériques
- postes liés aux formations offertes par l'établissement
- postes d'arts plastiques et d'éducation musicale
- postes de classe à horaires aménagés (CHAM, CHAD, CHAP)
- coordonnateur des micro-lycées de l'académie d'Amiens (pas de saisie sur SIAM)
- coordonnateur pédagogique du Campus des métiers et des qualifications (pas de saisie sur SIAM)
- postes en SEGPA en champ habitat ou champ production industrielle (pour les PLP STI)
- postes à profil non pourvus dans le cadre du mouvement « POP »
- Postes relevant de l'ASH ouverts aux enseignants du 2nd degré (pas de saisie sur SIAM)

L'ensemble des postes spécifiques académiques, vacants ou non, fera l'objet d'une **publication sur SIAM, le 1^{er} avril 2026**

2. Dispositifs concernant les postes SPÉCIFIQUES ACADEMIQUES

Les candidats doivent suivre les étapes suivantes **DANS CET ORDRE OBLIGATOIREMENT** :

- 1. mettre à jour leur CV **dans la rubrique I-Prof** dédiée à cet usage (mon CV). Les candidats doivent remplir toutes les rubriques permettant d'apprécier qu'ils remplissent toutes les conditions nécessaires et tout particulièrement celles qui concernent les qualifications (intitulés exacts et dates d'obtention des diplômes, des certifications et des attestations obtenus), les compétences et les activités professionnelles. Le plus grand soin doit être apporté à cette saisie puisque la candidature sera consultée d'une part par les chefs d'établissements, les inspecteurs et les recteurs d'accueil chargés d'émettre un avis.
- 2. Saisir sa demande de mutation via I-prof / SIAM.
- 3. rédiger **obligatoirement en ligne via l'application I-Prof (un contrôle bloquant apparaît lorsqu'un vœu SPEA est saisi)**, avant de saisir le(s) vœu(x), une lettre de motivation par laquelle ils expliciteront leur démarche. Dans le cas où ils sont candidats sur plusieurs vœux, une lettre doit comprendre un texte relatif à **chaque** vœu spécifique. Cette lettre doit comporter une adresse courriel et un numéro de téléphone auxquels ils peuvent être joints aisément. **Dans tous les cas, les candidats doivent faire apparaître dans la lettre leurs compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicitées**, en particulier ils doivent expliciter les liens entre leur parcours de formation et leur parcours professionnel (à l'éducation nationale et en dehors), les diplômes, certifications et attestations obtenus et le profil du poste sur lequel ils candidatent.
Vous pouvez joindre une copie du dernier rapport d'inspection ou du rendez-vous de carrière si existant.
- 4. Formuler leurs vœux via l'application I-Prof (SIAM).

 **Pour les entrants dans l'académie**, la procédure dématérialisée (1. et 3.) concernant la demande sur un poste spécifique académique (SPEA) ne fonctionne pas. Il faut déposer votre CV, votre lettre de motivation et une copie du dernier rapport d'inspection ou du rendez-vous de carrière si existant, **via l'application colibris pour le 21 avril 2026 au plus tard.** (<https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/>)

Les candidatures seront examinées, à partir des informations contenues dans le CV, de la lettre de motivation, et des avis motivés de l'inspecteur d'accueil, et du recteur.

Dans la mesure où l'affectation sur un poste spécifique académique repose sur une gestion qualitative, destinée à tenir compte des capacités du candidat à l'exercice de telles fonctions, ces postes sont pourvus hors barème.

Pour tout renseignement concernant la spécificité des postes, il est important de prendre contact avec le chef d'établissement concerné et/ou les membres des corps d'inspection de la discipline concernée (secrétariat des IA-IPR 03.22.82.39.70 ou des IEN 03.22.82.39.11).

Les fiches de postes sont consultables sur le site de l'académie ainsi que sur l'intranet de l'académie

3. Candidatures pour les postes SPEA en CHAMP HABITAT (PLP STI)

La nomenclature du mouvement intra-académique :

Les postes en SEGPA du champ HABITAT sont offerts au mouvement spécifique intra-académique (SPEA) sur SIAM dans les **disciplines de poste** suivantes : P2100, P2400, P3020, P3023, P3025, P3028, P3100.

La discipline Champ HABITAT n'existe pas.

Les postes relevant du champ de l'habitat sont ouverts aux enseignants des **disciplines de recrutement** suivantes :

- | | |
|--|--|
| - 2100J Génie industriel bois | - 3023J Couverture |
| - 2110J Menuiserie charpente | - 3025J Carrelage mosaïque |
| - 2400J Génie industriel des structures métalliques | - 3027J Peinture vitrerie |
| - 2401J Génie industriel des constructions métalliques | - 3028J Peinture-revêtement |
| - 3020J Génie civil construction réalisation d'ouvrage | - 3100J Génie civil équipement technique énergie |
| - 3021J Maçonnerie | - 3110J Installations sanitaires et thermiques |
| - 3022J Plâtrerie | - 5200J Génie électrique option électrotechnique |

La saisie sur SIAM et la fiche de candidature :

Sur SIAM, il n'est pas possible de postuler **dans une discipline de poste différente de sa discipline de recrutement**.
Exemple : un enseignant avec une discipline de recrutement 2100J ne peut solliciter sur siam un poste SPEA en SEGPA en P2400.

Dans cette situation d'impossibilité de saisir un poste en SEGPA dans une discipline de poste, il faut remplir la fiche de candidature ci-dessous.

En revanche, il faut saisir obligatoirement sur SIAM le(s) même(s) vœu(x) et dans le même ordre dans votre discipline de recrutement.

Fiche de candidature pour un poste Spécifique SPEA en SEGPA CHAMP HABITAT dans une discipline de poste différente de la discipline de recrutement

à transmettre en même temps que votre confirmation de demande de mutation

NOM :		CORPS : PLP	☎ :
Prénom :		Né(e) le :	
Discipline de recrutement :		Établissement d'affectation actuelle :	
Vœux SPEA SEGPA uniquement	Rang du vœu	Discipline de poste	
-> EXEMPLE : SEGPA GUY MARESCHAL AMIENS	10	-> P2400 Génie industriel des structures métalliques	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	

ATTENTION : N'oubliez pas de saisir le(s) même(s) vœu(x) et dans le même ordre sur SIAM

⇒ Date et signature de l'intéressé(e) :

⇒ Avis des inspecteurs :

4. Candidatures pour les postes SPEA en CHAMP PRODUCTION INDUSTRIELLE (PLP STI)

La nomenclature du mouvement intra-académique :

Les postes en SEGPA du champ PRODUCTION INDUSTRIELLE sont offerts au mouvement- spécifique intra-académique (SPEA) sur SIAM dans les **disciplines de poste** suivantes : P2400, P4200, P4500, P4550.

La discipline Champ PRODUCTION INDUSTRIELLE n'existe pas.

Les postes relevant du champ de l'habitat sont ouverts aux enseignants des **disciplines de recrutement** suivantes :

- | | |
|---|---|
| - 2400J Génie industriel structure métallique | - 4511J Mécanique et électricité automobile |
| - 2500J Génie industriel plastique et composite | - 4512J Mécanique agricole |
| - 4200J Génie mécanique option productique | - 4513J Cycles et motocycles |
| - 4500J Génie mécanique – Maintenance des véhicules | - 4550J Génie mécanique des systèmes mécaniques automatisés |

La saisie sur SIAM et la fiche de candidature :

Sur SIAM, il n'est pas possible de postuler **dans une discipline de poste différente de sa discipline de recrutement**.
Exemple : un enseignant avec une discipline de recrutement 4200J ne peut solliciter sur siam un poste en SEGPA en P2400.

Dans cette situation d'impossibilité de saisir un poste en SEGPA dans une discipline de poste, il faut remplir la fiche de candidature ci-dessous.

En revanche, il faut saisir obligatoirement sur SIAM le(s) même(s) vœu(x) et dans le même ordre dans votre discipline de recrutement.

Fiche de candidature pour un poste Spécifique SPEA en CHAMP PRODUCTION INDUSTRIELLE dans une discipline de poste différente de la discipline de recrutement

à transmettre en même temps que votre confirmation de demande de mutation

NOM :		CORPS : PLP	☎ :
Prénom :		Né(e) le :	
Discipline de recrutement :		Établissement d'affectation actuelle :	
Vœux SPEA SEGPA uniquement	Rang du vœu	Discipline de poste	
-> EXEMPLE : SEGPA GUY MARESCHAL AMIENS	10	-> P2400 Génie industriel des structures métalliques	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	
->		->	

ATTENTION : N'oubliez pas de saisir le(s) même(s) vœu(x) et dans le même ordre sur SIAM

⇒ Date et signature de l'intéressé(e) :

⇒ Avis des inspecteurs :

**Fiche de candidature aux postes spécifiques académiques (SPEA)
Postes relevant de l'ASH ouverts aux enseignants du 2nd degré**

se reporter aux lignes directrices de gestion académiques page 46

à retourner **pour le 21 avril 2026** à la DPE du rectorat **via l'application Colibris**
(<https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr>)

- * Vous êtes invité(e) à lire les **fiches de poste** avant de faire acte de candidature.
 * **Pas de formulation de vœux sur SIAM** pour les postes SPEA relevant de l'ASH
 * Les vœux portant sur les postes relevant de l'ASH sont examinés **prioritairement**. **Si le candidat est retenu sur l'un de ces vœux, les autres vœux formulés au titre du mouvement intra ne seront pas pris en considération.**

NOM :	Né(e) le :	Discipline :	
Prénom :		Grade :	Échelon :
Adresse personnelle :		Établissement d'affectation actuelle :	
☎ :			

VŒUX (vœux précis uniquement) :

- | | |
|----|-----|
| 1/ | 7/ |
| 2/ | 8/ |
| 3/ | 9/ |
| 4/ | 10/ |
| 5/ | 11/ |
| 6/ | 12/ |

ATTENTION : Pas de saisie des vœux sur SIAM

PIÈCES JUSTICATIVES À FOURNIR :

- un curriculum vitae retraçant l'expérience professionnelle antérieure, mentionnant les diplômes et concours obtenus
- une lettre de motivation portant sur l'emploi sollicité
- une copie de la dernière notice de notation administrative
- une copie du dernier rapport d'inspection ou du dernier rendez-vous de carrière

☐ **Si ma candidature est retenue, je m'engage à rejoindre le poste sollicité.**

⇒ Date et signature de l'intéressé(e) :	⇒ Date, signature et avis du Chef d'établissement actuel :
⇒ Avis des inspecteurs :	⇒ Avis du chef d'établissement du poste sollicité et classement de la candidature :

Annexe 7 : ZONES DE REMPLACEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2nd DEGRE (GROUPE 1)

Disciplines concernées de type lycée

Lettres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie, mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, EPS.

ZONES DE REMPLACEMENT	CODES	AIRES GEOGRAPHIQUES
SAINT-QUENTIN/HIRSON (commune pivot : Guise)	002 580ZN	BEAUREVOIR, BOHAIN-EN-VERMANDOIS, FRESNOY-LE-GRAND, GAUCHY, GUISE, HARLY, HIRSON, LA CAPELLE, LE-NOUVION-EN-THIERACHE, MOY-DE-L' AISNE, RIBEMONT, ROZOY-SUR-SERRE, SAINS-RICHAUMONT, SAINT-MICHEL, SAINT-QUENTIN, VERMAND, VERVINS, WASSIGNY.
LAON/CHAUNY (commune pivot : Laon)	002 590ZA	ANIZY-LE-CHATEAU, CHAUNY, CORBENY, COUCY-LE-CHATEAU, CRECY-SUR-SERRE, FLAVY-LE-MARTEL, GUIGNICOURT, LA FERRE, LAON, MARLE, MONTCORNET, SAINT-GOBAIN, SISSONNE, TERGNIER.
SOISSONS/CHATEAU-THIERRY (commune pivot : Neuilly-Saint-Front)	002 600ZM	BELLEU, BRAINE, CHARLY, CHATEAU-THIERRY, CONDE-EN-BRIE, CUFFIES, FERRE-EN-TARDENOIS, LA-FERTE-MILON, NEUILLY-SAINT-FRONT, SOISSONS, VAILLY-SUR-AISNE, VIC-SUR-AISNE, VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, VILLERS-COTTERETS.
BEAUVAIS (commune pivot : Beauvais)	060 610ZX	AUNEUIL, BEAUVAIS, CHAUMONT-EN-VEXIN, CREVECOEUR-LE-GRAND, FORMERIE, FROISSY, GRANDVILLIERS, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, MERU, NOAILLES, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINTE-GENEVIEVE.
CLERMONT/CREIL (commune pivot : Clermont)	060 620ZJ	BORNEL, BRENOUILLE, BRESLES, BRETEUIL, BREUIL-LE-VERT, CAUFFRY, CHAMBLY, CHANTILLY, CLERMONT, CREIL, GOUVIEUX, LA-CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE, LIANCOURT, Maignelay-Montigny, MONTATAIRE, MOUY, NEUILLY-EN-THELLE, NOGENT-SUR-OISE, PONT-SAINTE-MAXENCE, SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, SAINT-LEU-D'ESSERENT, SAINT-MAXIMIN, SENLIS, VILLERS-SAINT-PAUL.
COMPIEGNE (commune pivot : Compiègne)	060 630ZW	BETZ, COMPIEGNE, CREPY-EN-VALOIS, COULOISY, ESTREES-SAINT-DENIS, GUISCARD, LA-CROIX-SAINT-OUEN, LASSIGNY, MARGNY-LES-COMPIEGNE, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, NOYON, RESSONS-SUR-MATZ, RIBECOURT, THOUROTTE, VERBERIE.
ABBEVILLE (commune pivot : Abbeville)	080 640ZW	ABBEVILLE, AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, AIRAINES, BEAUCAMPS-LE-VIEUX, BERNAVILLE, CRECY-EN-PONTHIEU, DOMART-EN-PONTHIEU, FEUQUIERES-EN-VIMEU, FLIXECOURT, FRIVILLE-ESCARBOTIN, GAMACHES, LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, MERS-LES-BAINS, NOUVION-EN-PONTHIEU, OISEMONT, POIX-DE-PICARIDE, RUE, SAINT-VALERY-SUR-SOMME.
AMIENS (commune pivot : Amiens)	080 650ZH	AMIENS, AILLY-SUR-NOYE, AILLY-SUR-SOMME, CONTY, LONGUEAU, MOREUIL, VILLERS-BRETONNEUX, ACHEUX-EN-AMIENOIS, CORBIE, DOULLENS, RIVERY, VILLERS-BOCAGE.
PERONNE (commune pivot : Péronne)	080 660ZV	ALBERT, PERONNE, BRAY-SUR-SOMME, CHAULNES, HAM, MONTDIDIER, NESLE, ROISEL, ROSIERES-EN-SANTERRE, ROYE.

ACADÉMIE D'AMIENS
ZONES DE REMPLACEMENT DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS DU SECOND DÉGRÉ
À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027
(GROUPE 1)



Disciplines concernées de type lycée

■ Lettres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie, mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, EPS.

Annexe 7 : ZONES DE REMPLACEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2nd DEGRE (GROUPE 2)

Disciplines concernées de type lycée

- **Enseignement général** : langue des signes française, documentation, philosophie, lettres classiques, allemand, arabe, italien, japonais, portugais, russe, chinois, sciences économiques et sociales, technologie, sciences physiques, physique appliquée, éducation musicale, arts plastiques, arts appliqués
- **Sciences et techniques industrielles** : toutes les spécialités.
- **Enseignement tertiaire** : économie et gestion, économie et informatique de gestion, hôtellerie, biochimie, biotechnologie, STMS.

Toutes les disciplines de type lycée professionnel

Fonction d'éducation

ZONES DE REMPLACEMENT DEPARTEMENTALES	CODES	AIRES GEOGRAPHIQUES
ZR AISNE (commune pivot : Laon)	002 002ZM	ANIZY-LE-CHATEAU, BEAUREVOIR, BELLEU, BOHAIN-EN-VERMANDOIS, BRAINE, CHARLY, CHATEAU-THIERRY, CHAUNY, CONDE-EN-BRIE, CORBENY, COUCY-LE-CHATEAU, CRECY-SUR-SERRE, CUFFIES, FERE-EN-TARDENOIS, FLAVY-LE-MARTEL, FRESNOY-LE-GRAND, GAUCHY, GUIGNICOURT, GUISE, HARLY, HIRSON, LA CAPELLE, LA FERE, LA-FERTE-MILON, LAON, LE-NOUVION-EN-THIERACHE, MARLE, MONTCORNET, MOY-DE-L' AISNE, NEUILLY-SAINT-FRONT, RIBEMONT, ROZOY-SUR-SERRE, SAINS-RICHAUMONT, SAINT-GOBAIN, SAINT-MICHEL, SAINT-QUENTIN, SISSONNE, SOISSONS, TERGNIER, VAILLY-SUR-AISNE, VERMAND, VERVINS, VIC-SUR-AISNE, VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, VILLERS-COTTERETS, WASSIGNY.
ZR OISE (commune pivot : Clermont)	060 060ZP	AUNEUIL, BEAUVAIS, BETZ, BORNEL, BRENOUILLE, BRESLES, BRETEUIL, BREUIL-LE-VERT, CAUFFRY, CHAMBLY, CHANTILLY, CHAUMONT-EN-VEXIN, CLERMONT, COMPIEGNE, COULOISY, CREIL, CREPY-EN-VALOIS, CREVECOEUR-LE-GRAND, ESTREES-SAINT-DENIS, FORMERIE, FROISSY, GOUVIEUX, GRANDVILLIERS, GUISCARD, LA-CHAPELLE-EN-SERVAL, LA-CROIX-SAINT-OUEN, LAMORLAYE, LASSIGNY, LIANCOURT, Maignelay-Montigny, MARGNY-LES-COMPIEGNE, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, MERU, MONTATAIRE, MOUY, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, NEUILLY-EN-THELLE, NOAILLES, NOGENT-SUR-OISE, NOYON, PONT-SAINT-MAXENCE, RESSONS-SUR-MATZ, RIBECOURT, SAINTE-GENEVIEVE, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, SAINT-LEU-D'ESSERENT, SAINT-MAXIMIN, SENLIS, THOUROTTE, VERBERIE, VILLERS-SAINT-PAUL.
ZR SOMME (commune pivot : Amiens)	080 080ZB	ABBEVILLE, ACHEUX-EN-AMIENOIS, AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, AILLY-SUR-NOYE, AILLY-SUR-SOMME, AIRAINES, ALBERT, AMIENS, BEAUCAMPS-LE-VIEUX, BERNAVILLE, BRAY-SUR-SOMME, CHAULNES, CONTY, CORBIE, CRECY-EN-PONTHIEU, DOMART-EN-PONTHIEU, DOULLENS, FEUQUIERES-EN-VIMEU, FLIXECOURT, FRIVILLE-ESCARBOTIN, GAMACHES, HAM, LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, LONGUEAU, MERS-LES-BAINS, MONTDIDIER, MOREUIL, NESLE, NOUVION-EN-PONTHIEU, OISEMONT, PERONNE, POIX-DE-PICARIDE, RIVERY, ROISEL, ROSIERES-EN-SANTERRE ROYE, RUE, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, VILLERS-BOCAGE, VILLERS-BRETONNEUX.

Annexe 7 : ZONES DE REMPLACEMENT DES PSYCHOLOGUES DE L'EN (PSYEN) EDO (GROUPE 2)

APPELLATION DE LA ZONE DE REMPLACEMENT	COMPOSITION DE LA ZONE DE REMPLACEMENT	CIO DE RATTACHEMENT	AUTRES CIO DE LA ZONE DE REMPLACEMENT
ZR AISNE 002 02RES (commune pivot : Laon)	Département de l'AISNE	LAON	CHATEAU-THIERRY, HIRSON, SAINT-QUENTIN, SOISSONS, TERGNIER
ZR OISE 060 60REK (commune pivot : Clermont)	Département de l'OISE	CLERMONT	BEAUVAIS, COMPIEGNE, CREIL, NOYON, SENLIS
ZR SOMME 080 80REH (commune pivot : Amiens)	Département de la SOMME	AMIENS NORD	ABBEVILLE, ALBERT, AMIENS-SUD FRIVILLE-ESCARBOTIN, PERONNE

ACADÉMIE D'AMIENS
ZONES DE REMPLACEMENT DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS DU SECOND DÉGRÉ
À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027
(GROUPE 2)



Disciplines concernées de type lycée

- **Enseignement général** : langue des signes française, documentation, philosophie, lettres classiques, allemand, arabe, italien, japonais, portugais, russe, chinois, sciences économiques et sociales, technologie, sciences physiques, physique appliquée, éducation musicale, arts plastiques, arts appliqués
- **Sciences et techniques industrielles** : toutes les spécialités.
- **Enseignement tertiaire** : économie et gestion, économie et informatique de gestion, hôtellerie, biochimie, biotechnologie, STMS.

Toutes les disciplines de type lycée professionnel

Fonction d'éducation et PSYEN EDO

Annexe 8 : COMPOSITION DES GROUPEMENTS ORDONNÉS DE COMMUNES

AISNE		
SAINT-QUENTIN et environs Code : 002 961		
1	SAINT-QUENTIN	
2	HARLY	3 kms
3	GAUCHY	4,5 kms
4	VERMAND	12 kms
5	MOY DE L' AISNE	13 kms
6	RIBEMONT	15 kms
7	FRESNOY LE GRAND	16 kms
8	BEAUREVOIR	20 kms
9	BOHAIN EN VERMANDOIS	21 kms
HIRSON et environs Code : 002 962		
1	HIRSON	
2	SAINT MICHEL	4,5 kms
3	LA CAPELLE	14 kms
4	VERVINS	18 kms
5	LE NOUVION EN THIERACHE	26 kms
6	ROZOY SUR SERRE	29 kms
7	SAINS RICHAMONT	33 kms
8	GUISE	38 kms
9	WASSIGNY	41 kms
LAON OUEST et environs Code : 002 963		
1	LAON	
2	ANIZY LE CHÂTEAU	18 kms
3	SAINT GOBAIN	20 kms
4	LA FERRE	23 kms
5	TERGNIER	28 kms
6	COUCY LE CHÂTEAU	29 kms
7	CHAUNY	35 kms
8	FLAVY LE MARTEL	40 kms
LAON EST et environs Code : 002 964		
1	LAON	
2	CRECY SUR SERRE	17 kms
3	SISSONNE	23 kms
4	CORBENY	24 kms
5	MARLE	25 kms
6	GUIGNICOURT	35 kms
7	MONTCORNET	36 kms
SOISSONS et environs Code : 002 965		
1	SOISSONS	
2	VILLENEUVE ST GERMAIN	3 kms
3	BELLEU	3 kms
4	CUFFIES	4 kms
5	VAILLY SUR AISNE	16 kms
6	VIC SUR AISNE	17 kms
7	BRAINE	18 kms
CHATEAU THIERRY et environs Code : 002 966		
1	CHATEAU THIERRY	
2	CHARLY	14 kms
3	CONDE EN BRIE	16 kms
4	NEUILLY SAINT FRONT	21 kms
5	FERE EN TARDENOIS	22 kms
6	LA FERTE MILON	31 kms
7	VILLERS COTTERETS	40 kms

OISE		
BEAUVAIS NORD et environs Code : 060 961		
1	BEAUVAIS	
2	FROISSY	20 kms
3	MARSEILLE EN BEAUVAISIS	20 kms
4	CREVECOEUR LE GRAND	22 kms
5	GRANDVILLIERS	30 kms
6	FORMERIE	39 kms
BEAUVAIS SUD et environs Code : 060 962		
1	BEAUVAIS	
2	AUNEUIL	12 kms
3	NOAILLES	15 kms
4	SAINT AUBIN EN BRAY	17 kms
5	SAINT GENEVIEVE	19 kms
6	MERU	26 kms
7	CHAUMONT EN VEXIN	29 kms
CLERMONT et environs Code : 060 963		
1	CLERMONT	
2	BREUIL LE VERT	3 kms
3	CAUFFRY	7,5 kms
4	LIANCOURT	8 kms
5	MOUY	10 kms
6	VILLERS SAINT PAUL	13 kms
7	BRESLES	13 kms
8	BRENOUILLE	16 kms
9	SAINT JUST EN CHAUSSEE	16 kms
10	PONT SAINT MAXENCE	20 kms
11	MAIGNELAY MONTIGNY	24 kms
12	BRETEUIL	34 kms
CREIL et environs Code : 060 964		
1	CREIL	
2	NOGENT SUR OISE	3 kms
3	MONTATAIRE	6 kms
4	SAINT MAXIMIN	6 kms
5	SAINT LEU D'ESSERENT	8 kms
6	CHANTILLY	8,5 kms
7	GOUVIEUX	10 kms
8	SENLIS	11 kms
9	LAMORLAYE	13 kms
10	LA CHAPELLE EN SERVAL	17 kms
11	NEUILLY EN THELLE	18 kms
12	CHAMBLY	25 kms
13	BORNEL	26 kms
COMPIEGNE NORD et environs Code : 060 965		
1	COMPIEGNE	
2	MARGNY LES COMPIEGNE	2 kms
3	THOUROTTE	11 kms
4	RIBECOURT	14 kms
5	ESTREES SAINT DENIS	15 kms
6	RESSONS SUR MATZ	18 kms
7	LASSIGNY	24 kms
8	NOYON	25 kms
9	GUISCARD	33 kms
COMPIEGNE SUD et environs Code : 060 966		
1	COMPIEGNE	
2	LACROIX SAINT OUEN	7 kms
3	VERBERIE	14 kms
4	COULOISY	16 kms
5	CREPY EN VALOIS	24 kms
6	BETZ	35 kms
7	NANTEUIL LE HAUDOUIN	36 kms

SOMME		
ABBEVILLE NORD et environs Code : 080 961		
1	ABBEVILLE	
2	AILLY LE HAUT CLOCHER	13 kms
3	NOUVION	13 kms
4	CRECY EN PONTTHIEU	18 kms
5	SANT VALERY/SOMME	19 kms
6	RUE	23 kms
7	DOMART EN PONTTHIEU	24 kms
8	BERNAVILLE	26 kms
ABBEVILLE SUD et environs Code : 080 962		
1	ABBEVILLE	
2	FEUQUIERES EN VIMEU	18 kms
3	LONGPRE LES CORPS STS	19 kms
4	OISEMONT	20 kms
5	AIRAINES	20 kms
6	FLIXECOURT	23 kms
7	FRIVILLE ESCARBOTIN	24 kms
8	GAMACHES	26 kms
9	MERS LES BAINS	34 kms
10	BEAUCAMPS LE VIEUX	35 kms
11	POIX DE PICARDIE	43 kms
AMIENS NORD et environs Code : 080 963		
1	AMIENS	
2	RIVERY	3 kms
3	AILLY SUR SOMME	8,5 kms
4	VILLERS BOCAGE	12 kms
5	CORBIE	17 kms
6	ACHEUX EN AMIENOIS	29 kms
7	DOULLENS	30 kms
AMIENS SUD et environs Code : 080 964		
1	AMIENS	
2	LONGUEAU	5,5 kms
3	VILLERS BRETONNEUX	17 kms
4	AILLY SUR NOYE	18 kms
5	MOREUIL	21 kms
6	CONTY	21 kms
PERONNE et environs Code : 080 965		
1	PERONNE	
2	ROISEL	14 kms
3	CHAULNES	18 kms
4	BRAY/SOMME	19 kms
5	NESLE	22 kms
6	ROSIERES EN SANTERRE	24 kms
7	ALBERT	24 kms
8	HAM	25 kms
9	ROYE	29 kms
10	MONTDIDIER	46 kms

Information

Les personnels, étant affectés par le biais du vœu groupement ordonné de communes (GEO), sont nommés prioritairement dans la commune principale (n°1), puis suivant l'ordre des communes dans le tableau ci-dessus en tenant compte d'une part, **du barème de tous les participants** et de l'autre, **des postes à pourvoir**. Le candidat ayant le plus fort barème d'un vœu GEO obtiendra la commune N°1 ou la plus proche selon les postes vacants.

(cf. lignes directrices de gestion académiques relative à la mobilité page 21)

Annexe 9 : ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE

dont les établissements classés : - REP+, REP, Politique de la Ville dit "ASA" (violence)

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015
0020002S 0021852C	CLG SEGPA	LOUIS SANDRAS COLLEGE	002018	ANIZY LE CHATEAU ANIZY LE CHATEAU	0323800320 0323800320			
0020004U 0021659T	CLG CLG	JOSQUIN DES PRES JEAN MERMOZ	002057 002064	BEAUREVOIR BELLEU	0323094023 0323755630			
0020007X 0021660U	CLG SEGPA	HENRI MATISSE COLLEGE HENRI MATISSE	002095	BOHAIN EN VERMANDOIS BOHAIN EN VERMANDOIS	0323689611 0323689611	RS 2015 RS 2015		
0020009Z 0020011B	CLG CLG	PIERRE ET MARIE CURIE FRANCOIS TRUFFAUT	002110 002163	BRAINE CHARLY	0323741053 0323825230			
0021826Z 0021724N 0020013D 0020012C 0021939X 0021725P 0021960V	CLG CLG SEP LYC LYC SEGPA SEP	JEAN ROSTAND JEAN RACINE JULES VERNE JEAN DE LA FONTAINE JULES VERNE COLLEGE JEAN ROSTAND LYCEE JEAN DE LA FONTAINE	002168	CHATEAU THIERRY CHATEAU THIERRY CHATEAU THIERRY CHATEAU THIERRY CHATEAU THIERRY CHATEAU THIERRY CHATEAU THIERRY	0323692769 0323834637 0323839000 0323692338 0323839000 0323692769 0323692338			RS 2015 RS 2015
0020015F 0021493M 0022008X 0020014E 0021520S	CLG CLG LP LYC SEGPA	JACQUES CARTIER VICTOR HUGO JEAN MACE GAY LUSSAC COLLEGE VICTOR HUGO	002173	CHAUNY CHAUNY CHAUNY CHAUNY CHAUNY	0323399595 0323391150 0323402050 0323402050 0323391150			
0020016G 0020017H 0020018J 0021721K 0021491K	CLG CLG CLG CLG CLG	DE LA FAYE LEOPOLD SENGHOR LEON DROUSSENT CHARLES BRAZIER MAURICE WAJSFELNER	002209 002215 002217 002237 002245	CONDE EN BRIE CORBENY COUCY LE CHATEAU CRECY SUR SERRE CUFFIES	0323824490 0323224290 0323526500 0323808103 0323599540			
0020024R 0021853D 0021593W 0021661V 0021494N 0021866T	CLG SEGPA CLG CLG CLG SEGPA	ANNE DE MONTMORENCY COLLEGE ANNE DE MONTMORENCY JACQUES PREVERT VILLARD DE HONNECOURT PAUL ELUARD COLLEGE PAUL ELUARD	002305 002315 002334 002340	FERE EN TARDENOIS FERE EN TARDENOIS FLAVY LE MARTEL FRESNOY LE GRAND GAUCHY GAUCHY	0323822803 0323822803 0323525153 0323660112 0323503900 0323684473			RS 2015 RS 2015
0020030X 0021479X 0021727S	CLG LP SEGPA	CAMILLE DESMOULINS FRANCOISE DOLTO COLLEGE CAMILLE DESMOULINS	002361	GUISE GUISE GUISE	0323610258 0323618150 0323610258			RS 2015 RS 2015
0021534G 0020075W 0020089L 0020031Y 0021662W	CLG CLG LP LYC SEGPA	ANNE FRANK GEORGES COBAST FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE COLLEGE GEORGES COBAST	002371 002381	HARLY HIRSON HIRSON HIRSON HIRSON	0323684304 0323581830 0323993030 0323993030 0323581830			RS 2015 RS 2015
0021595Y 0021518P 0020022N 0020025S	CLG CLG LP LP	PIERRE SELLIER MARIE DE LUXEMBOURG JEAN MONNET CHATEAU POTEL	002141 002304 002307	LA CAPELLE LA FERRE LA FERRE LA FERTE MILON	0323972145 0323562129 0323566900 0323967179			RS 2015
0020090M 0021598B 0021685W 0020078Z 0020034B 0020032Z 0021597A 0021824X 0021961W	CLG CLG CLG LP LYC LYC SEGPA SEGPA SEP	CHARLEMAGNE JEAN MERMOZ LES FRERES LE NAIN JULIE DAUBIE PIERRE MECHAIN PAUL CLAUDEL COLLEGE JEAN MERMOZ COLLEGE CHARLEMAGNE LYCEE PIERRE MECHAIN	002408	LAON LAON LAON LAON LAON LAON LAON LAON LAON	0323277788 0323230967 0323262728 0323262728 0323262500 0323262260 0323230967 0323277788 0323262500	RS 2015 RS 2015		
0020039G 0021778X 0021489H 0020037E 0020038F 0021689A 0020043L 0020044M 0020046P 0021663X	CLG CLG CLG CLG CLG CLG CLG CLG CLG CLG	COLBERT QUENTIN JACQUES PREVERT CHARLES DE GAULLE SUZANNE DEUTSCH DE LA MEURTHE JOSEPH BOURY ANTOINE NICOLAS DE CONDORCET JULES FERRY QUENTIN DE LA TOUR DE LA CHESNOYE CESART SAVART	002558 002468 002502 002532 002543 002648 002666 002668 002680 002684	LE NOUVION EN THIERACHE MARLE MONTCORNET MOY DE L AISNE NEUILLY ST FRONT RIBEMONT ROZOY SUR SERRE SAINS RICHAMONT SAINT GOBAIN SAINT MICHEL	0323975555 0323200455 0323212120 0323077972 0323710123 0323637201 0323985569 0323609251 0323528229 0323581505			RS 2015
0020055Z 0020056A 0020076X 0020080B 0021823W 0020054Y 0021478W 0020051V 0020052W 0020079A 0020048S 0020049T 0020050U 0022042J 0022043K 0021527Z 0021596Z	CLG CLG CLG CLG CLG CLG EREA LP LP LP LYC LYC LYC LYC SEP SEGPA SEGPA	GABRIEL HANOTAUX MARTHE LEFEVRE JEAN MOULIN PIERRE DE LA RAMEE HENRI MARTIN MONTAIGNE D'ART COLARD NOEL CONDORCET HENRI MARTIN PIERRE DE LA RAMEE CONDORCET JEAN BOUIN LYCEE JEAN BOUIN COLLEGE GABRIEL HANOTAUX COLLEGE MARTHE LEFEVRE	002691	SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN SAINT QUENTIN	0323655265 0323682025 0323626654 0323622819 0323063838 0323651837 0323680039 0323650998 0323651138 0323084444 0323063838 0323628300 0323084444 0323628500 0323628500 0323655265 0323682025	RS 2014		RS 2015 RS 2015 RS 2015 RS 2015 RS 2015

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015
0021686X	CLG	FROELICHER	002720	SISSONNE	0323804048			
0021691C	CLG	SAINT JUST	002722	SOISSONS	0323599390	RS 2014		
0021492L	CLG	GERARD PHILIPPE		SOISSONS	0323756868			
0021535H	CLG	LAMARTINE		SOISSONS	0323767373			
0020061F	SEP	LE CORBUSIER		SOISSONS	0323730606			
0020088K	LP	CAMILLE CLAUDEL		SOISSONS	0323599730			
0021477V	SEP	LEONARD DE VINCI		SOISSONS	0323753550			
0020059D	LYC	GERARD DE NERVAL		SOISSONS	0323530027			
0021476U	LYC	LEONARD DE VINCI		SOISSONS	0323753550			
0022044L	LYC	LE CORBUSIER		SOISSONS	0323730606			
0021521T	SEGPA	COLLEGE GERARD PHILIPPE		SOISSONS	0323756868	RS 2014		
0020063H	CLG	JOLIOT CURIE	002738	TERGNIER	0323570043			
0021690B	SEGPA	COLLEGE JOLIOT CURIE		TERGNIER	0323570043			
0020065K	CLG	ALAN SEEGER	002758	VAILLY SUR AISNE	0323545120			
0020066L	CLG	MARCEL PAGNOL	002785	VERMAND	0323665138			
0020067M	CLG	CONDORCET	002789	VERVINS	0323983535			RS 2015
0021594X	SEGPA	COLLEGE CONDORCET		VERVINS	0323983535			RS 2015
0021722L	CLG	LA FEUILLADE	002795	VIC SUR AISNE	0323555076			
0020029W	CLG	ALEXANDRE DUMAS	002190	VILLENEUVE SUR AISNE	0323797015			
0021490J	CLG	LOUISE MICHEL	002805	VILLENEUVE ST GERMAIN	0323767720			
0021825Y	SEGPA	COLLEGE		VILLENEUVE ST GERMAIN	0323767720			
0021688Z	CLG	MAX DUSSUCHAL	002810	VILLERS COTTERETS	0323961197			
0021989B	CLG	FRANCOIS 1ER		VILLERS COTTERETS	0323965444			
0021946E	LYC	LYCEE EUROPEEN		VILLERS COTTERETS	0323963923			
0021723M	SEGPA	COLLEGE MAX DUSSUCHAL		VILLERS COTTERETS	0323961197			
0020072T	CLG	SIMONE VEIL	002830	WASSIGNY	0323606263			RS 2015

Annexe 9 : ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

dont les établissements classés : - REP+, REP, Politique de la Ville dit "ASA" (violence)

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015
0601799E	CLG	LE POINT DU JOUR	060029	AUNEUIL	0344844656			
0601800F	SEGPA	COLLEGE LE POINT DU JOUR		AUNEUIL	0344844656			
0600007G	CLG	HENRI BAUMONT	060057	BEAUVAIS	0344105030	RS 2015	RS1997	
0601189S	CLG	JULES MICHELET		BEAUVAIS	0344484461	RS 2014	RS1997	
0601190T	CLG	CHARLES FAUQUEUX		BEAUVAIS	0344020070			
0601487R	CLG	GEORGE SAND		BEAUVAIS	0344050655			
0601188R	CLG	JEAN BAPTISTE PELLERIN		BEAUVAIS	0344480026			
0600003C	LP	J.B. COROT - BATIMENT		BEAUVAIS	0344028650		RS 1997	
0600004D	LP	LES JACOBINS		BEAUVAIS	0344450088			
0600061R	SEP	PAUL LANGEVIN		BEAUVAIS	0344121717			
0600001A	LYC	FELIX FAURE		BEAUVAIS	0344486464			
0600002B	LYC	PAUL LANGEVIN		BEAUVAIS	0344121717			
0601823F	LYC	FRANCOIS TRUFFAUT		BEAUVAIS	0344124512			
0601824G	LYC	JEANNE HACHETTE		BEAUVAIS	0344067373			
0601263X	SEGPA	COLLEGE CHARLES FAUQUEUX		BEAUVAIS	0344020070	RS 2014	RS1997	
0601523E	SEGPA	COLLEGE GEORGE SAND		BEAUVAIS	0344050655			
0601405B	SEGPA	COLLEGE PELLERIN		BEAUVAIS	0344480026			
060 2076F	CEF			BEAUVAIS	0344124560			
0601447X	CLG	MARCEL PAGNOL	060069	BETZ	0344872047			
0602077G	CLG	FRANCOISE SAGAN	060088	BORNEL	0344078770			
0601786R	CLG	RENE CASSIN	060102	BRENOUILLE	0344728610			
0601424X	CLG	CONDORCET	060103	BRESLES	0344079006			
0601406C	CLG	COMPERE MOREL	060104	BRETEUIL	0344801888			
0601834T	CLG	JACQUES YVES COUSTEAU	060107	BREUIL LE VERT	0344192300			
0601787S	LP	ROBERVAL		BREUIL LE VERT	0344508400			
0601835U	SEGPA	COLLEGE JACQUES YVES COUSTEAU		BREUIL LE VERT	0344192300			
0601607W	CLG	SIMONE VEIL	060134	CAUFFRY	0344732041			
0601636C	SEGPA	COLLEGE DU MARAIS		CAUFFRY	0344732041			
0600060P	CLG	JACQUES PREVERT	060139	CHAMBLY	0134705192		RS 1997	
0601606V	CLG	DES BOURGOGNES	060141	CHANTILLY	0344572004			
0601845E	LP	DE LA FORET		CHANTILLY	0344624700			
0600009J	LYC	JEAN ROSTAND		CHANTILLY	0644624700			
0600012M	CLG	SAINT EXUPERY	060143	CHAUMONT EN VEXIN	0344495190			
0601882V	CLG	GUY DE MAUPASSANT		CHAUMONT EN VEXIN	0344490616			
0601471Y	CLG	JEAN FERNEL	060157	CLERMONT	0344505169			
0600013N	LYC	CASSINI		CLERMONT	0344682828			
0600018U	CLG	GAETAN DENAIN	060159	COMPIEGNE	0344363400	RS 2015		RS 2015
0601295G	CLG	JACQUES MONOD		COMPIEGNE	0344402400			
0601524F	CLG	ANDRE MALRAUX		COMPIEGNE	0344204244			
0601366J	CLG	FERDINAND BAC		COMPIEGNE	0344386600			
0600016S	LP	M.GRENET (INDUSTRIEL)		COMPIEGNE	0344922800			
0600017T	LP	M.GRENET (MIXTE)		COMPIEGNE	0344922800			
0601871H	SEP	CHARLES DE GAULLE		COMPIEGNE	0344202088			
0600014P	LYC	PIERRE D AILLY		COMPIEGNE	0344921313			
0600015R	LYC	MIREILLE GRENET		COMPIEGNE	0344922800			
0601863Z	LYC	CHARLES DE GAULLE		COMPIEGNE	0344202088			
0601525G	SEGPA	COLLEGE ANDRE MALRAUX		COMPIEGNE	0344204244	RS 2015		
0600028E	CLG	LOUIS BOULAND	060167	COULOISY	0344854900			
0600022Y	CLG	GABRIEL HAVEZ	060175	CREIL	0344285760	RS 2014	RS 1997	
0601177D	CLG	JEAN JACQUES ROUSSEAU		CREIL	0344612121		RS 1997	RS 2015
0601449Z	CLG	JULES MICHELET		CREIL	0344250483			
0600063T	LP	JULES UHRY		CREIL	0344647544		RS 1997	
0600021X	LYC	JULES UHRY		CREIL	0344647544		RS 1997	
0601472Z	SEGPA	COLLEGE MICHELET		CREIL	0344250483			
0600065V	SEGPA	COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU		CREIL	0344612121		RS 1997	RS 2015

CODE	TYPE	NOM	CODE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015
0601833S 0601294F 0601363F 0601832R	CLG CLG LP LYC	GERARD DE NERVAL JEAN DE LA FONTAINE ROBERT DESNOS JEAN MONNET	060176	CREPY EN VALOIS CREPY EN VALOIS CREPY EN VALOIS CREPY EN VALOIS	0344947272 0344875556 0344394550 0344393090			
0600027D 0600070A 0601802H	CLG EREA SEGPA	JEHAN LE FRERON COLLEGE JEHAN LE FRERON	060178	CREVECOEUR LE GRAND CREVECOEUR LE GRAND CREVECOEUR LE GRAND	0344468777 0344469711 0344468777			
0601432F	CLG	ABEL DIDELET	060223	ESTREES ST DENIS	0344418420			
0601469W 0601784N	CLG SEGPA	JEAN MOULIN COLLEGE JEAN MOULIN	060245	FORMERIE FORMERIE	0344040225 0344040225			
0601176C	CLG	GERARD PHILIPPE	60265	FROISSY	0344802770			
0601192V 0601317F	CLG SEGPA	SONIA DELAUNAY COLLEGE LES TERTRES	060282	GOUVIEUX GOUVIEUX	0344571843 0344571843			
0600030G 0601897L	CLG LP	FERDINAND BUISSON JULES VERNE	060286	GRANDVILLIERS GRANDVILLIERS	0344467821 0344464300			
0602004C	CLG	CONSTANT BOURGEOIS	060291	GUISCARD	0344435100			
0601766U 0601937E	CLG CLG	DU SERVOIS JULES VERNE	060142 060338	LA CHAPELLE EN SERVAL LACROIX ST OUE	0344546881 0344910700			
0601872J 0601970R	CLG CLG	FRANCOISE DOLTO ABEL LEFRANC	060346 060350	LAMORLAYE LASSIGNY	0344212003 0344435300			
0600032J 0601180G	CLG CLG	LA ROCHEFOUCAULD M. ET G. BLIN	060360 060374	LIANCOURT MAGNELAY MONTIGNY	0344738250 0344511492			
0601193W 0601318G	CLG SEGPA	CLAUDE DEBUSSY COLLEGE CLAUDE DEBUSSY	060382	MARGNY LES COMPIEGNE MARGNY LES COMPIEGNE	0344363999 0344363999			
0601365H	CLG	PHILEAS LEBESGUE	060387	MARSEILLE EN BEAUVAISIS	0344133737			
0601191U 0601718S 0601470X 0601865B 0601444U	CLG CLG LP LYC SEGPA	DU THELLE PIERRE MENDES FRANCE LAVOISIER CONDORCET COLLEGE DU THELLE	060395	MERU MERU MERU MERU MERU	0344221152 0344222727 0344526540 0344523780 0344221152		RS 1997 RS 1997 RS 1997 RS 1997	RS 2015 RS 2015
0601178E 0601870G 0601864A 0600066W	CLG LP LYC SEGPA	ANATOLE FRANCE ANDRE MALRAUX ANDRE MALRAUX COLLEGE ANATOLE FRANCE	060414	MONTATAIRE MONTATAIRE MONTATAIRE MONTATAIRE	0344270790 0344646320 0344646320 0344270790	RS 2015 RS 2015	RS 1997 RS 1997 RS 1997 RS 1997	
0601293E 0601408E	CLG CLG	ROMAIN ROLLAND GUILLAUME CALE	060439 060446	MOUY NANTEUIL LE HAUDOUIN	0344565042 0344880173		RS 1997	
0601847G 0601848H	CLG SEGPA	HENRY DE MONTHERLANT COLLEGE HENRI DE MONTHERLANT	060450	NEUILLY EN THELLE NEUILLY EN THELLE	0344266764 0344266764			
0601443T	CLG	ANNA DE NOAILLES	060462	NOAILLES	0344033063			
0600036N 0601179F 0600062S 0600020W	CLG CLG LP LYC	EDOUARD HERRIOT MARCELIN BERTHELOT MARIE CURIE MARIE CURIE	060463	NOGENT SUR OISE NOGENT SUR OISE NOGENT SUR OISE NOGENT SUR OISE	0344713226 0344743730 0344743131 0344743131		RS 1997 RS 1997 RS 1997 RS 1997	RS 2015 RS 2015
0601297J 0601605U 0600041U 0600040T 0601526H	CLG CLG LP LYC SEGPA	LOUIS PASTEUR PAUL ELUARD CHARLES DE BOVELLES JEAN CALVIN COLLEGE LOUIS PASTEUR	060471	NOYON NOYON NOYON NOYON NOYON	0344094190 0344440617 0344934700 0344934700 0344094190			RS 2015 RS 2015 RS 2015
0601296H 0600045Y	CLG CLG	LUCIE ET RAYMOND AUBRAC DE LA VALLEE DU MATZ	060509 060533	PONT STE MAXENCE RESSONS SUR MATZ	0344317140 0344425063			
0600046Z 0601822E	CLG LP	DE MARLY ARTHUR RIMBAUD	060537	RIBECOURT DRESLINCOURT RIBECOURT DRESLINCOURT	0344755580 0344757800			
0601292D 0601445V 0601666K	CLG CLG SEGPA	DES FONTAINETTES LOUISE MICHEL COLLEGE LOUISE MICHEL	060567 060581	SAINT AUBIN EN BRAY SAINT JUST EN CHAUSSEE SAINT JUST EN CHAUSSEE	0344045550 0344776440 0344776440			
0601409F 0600048B	CLG LP	JULES VALLES DONATION DE ROTHSCHILD	060584 060589	SAINT LEU D ESSERENT SAINT MAXIMIN	0344563924 0344646900		RS 1997	
0601938F 0601367K 0600050D 0600049C 0601826J 0601410G	CLG CLG CLG LP LYC SEGPA	LEONARD DE VINCI DE LA FONTAINE DES PRES ALBERIC MAGNARD AMYOT D INVILLE HUGUES CAPET COLLEGE FONTAINE DES PRES	060575 060612	SAINTE GENEVIEVE SENLIS SENLIS SENLIS SENLIS SENLIS	0344086786 0344609343 0344636880 0344539200 0344636550 0344609343			
0601446W 0601407D	CLG CLG	CLOTAIRE BAUJOIN D ARAMONT	060636 060667	THOUROTTE VERBERIE	0344760266 0344387080			
0601821D	CLG	EMILE LAMBERT	060684	VILLERS ST PAUL	0344664080		RS 1997	RS 2015

Annexe 9 : ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

dont les établissements classés : - REP+, REP, Politique de la Ville dit "ASA" (violence)

COD E	TYPE	NOM	CODE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015
0800002T 0801512J 0800063J 0800001S 0801513K 0801535J	CLG CLG LP LYC SEGPA SEGPA	MILLEVOYE DE PONTTHIEU BOUCHER DE PERTHES BOUCHER DE PERTHES COLLEGE PONTTHIEU COLLEGE MILLEVOYE	080001	ABBEVILLE ABBEVILLE ABBEVILLE ABBEVILLE ABBEVILLE ABBEVILLE	0322201590 0322243441 0322254100 0322254100 0322243441 0322201590			RS 2015 RS 2015
0800003U 0801372G 0800004V	CLG CLG CLG	EDMEE JARLAUD ALAIN JACQUES WILLIAM HENRI CLASSEN	080003 080009 080010	ACHEUX EN AMIENOIS AILLY LE HAUT CLOCHER AILLY SUR NOYE	0322767070 0322282140 0322410463			

CODE	TYPE	NOM	CODE	COMMUNE	TELEPHONE	REP+	Politique de la ville (violence)	REP au 01/09/2015
0801325F	CLG	DU VAL DE SOMME	080011	AILLY SUR SOMME	0322518028			
0801510G	CLG	GABRIELLE MARIE SCELLIER	080013	AIRAINES	0322294113			
0801736C	SEGPA	COLLEGE G-M SCELLIER		AIRAINES	0322294113			
0801375K	CLG	PIERRE ET MARIE CURIE	080016	ALBERT	0322744400			
0801786G	CLG	JEAN MOULIN		ALBERT	0322641040			
0800060F	SEP			ALBERT	0322744600			
0800007Y	LYC	LAMARCK		ALBERT	0322744600			
0801376L	SEGPA	COLLEGE JEAN MOULIN		ALBERT	0322641040			
0800017J	CLG	JEAN MARC LAURENT	080021	AMIENS	0322503232			
0800018K	CLG	EDOUARD LUCAS		AMIENS	0322438123			
0800019L	CLG	CESAR FRANCK		AMIENS	0322662940	RS 2014		
0800020M	CLG	AMIRAL LEJEUNE		AMIENS	0322712380			
0801263N	CLG	ARTHUR RIMBAUD		AMIENS	0322662340	RS 2015		
0801264P	CLG	ROSA PARKS		AMIENS	0322432851	RS 2014		
0801437C	CLG	SAGEBIEN		AMIENS	0322336333			
0801533G	CLG	AUGUSTE JANVIER		AMIENS	0322715656			
0801616X	CLG	GUY MARESCHAL		AMIENS	0322462190	RS 2015		
0800013E	LP	DE L ACHEULEEN		AMIENS	0322504300			
0800062H	LP	EDOUARD GAND		AMIENS	0322534122			
0801194N	LP	MONTAIGNE		AMIENS	0322663060			
0801336T	LP	EDOUARD BRANLY		AMIENS	0322534960			
0801628K	LP	ROMAIN ROLLAND		AMIENS	0322433651			
0802103B	SEP	LA HOTOIE		AMIENS	0322224747			
0800009A	LYC	LOUIS THUILLIER		AMIENS	0322534100			
0800010B	LYC	MADELEINE MICHELIS		AMIENS	0322224300			
0800011C	LYC	EDOUARD GAND		AMIENS	0322534122			
0801327H	LYC	EDOUARD BRANLY		AMIENS	0322534960			
0801700N	LYC	JEAN BAPTISTE DELAMBRE		AMIENS	0322663060			
0801841S	LYC	ROBERT DE LUZARCHES		AMIENS	0322477777			
0801882L	LYC	LA HOTOIE		AMIENS	0322224747			
0801275B	SEGPA	COLLEGE ROSA PARKS		AMIENS	0322432851	RS 2014		
0801340X	SEGPA	COLLEGE GUY MARESCHAL		AMIENS	0322462190	RS 2015		
0801483C	SEGPA	COLLEGE EDOUARD LUCAS		AMIENS	0322438123			
0801484D	SEGPA	COLLEGE CESAR FRANCK		AMIENS	0322662940	RS 2014		
0801509F	SEGPA	COLLEGE JEAN-MARC LAURENT		AMIENS	0322503232			
0801443J	CLG	MAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE	080062	BEAUCAMPS LE VIEUX	0322905063			RS 2015
0800022P	CLG	DU BOIS L EAU	080086	BERNAVILLE	0322327729			
0800023R	CLG	ANTOINE DE ST EXUPERY	080136	BRAY SUR SOMME	0322767040			
0801536K	CLG	ARISTIDE BRIAND	080186	CHAULNES	0322854455			
0800025T	CLG	JULES FERRY	080211	CONTY	0322416040			
0801511H	CLG	EUGENE LEFEBVRE	080212	CORBIE	0322481815			
0800027V	CLG	JULES ROY	080222	CRECY EN PONTIEU	0360039110			
0801485E	CLG	DU VAL DE NIEVRE	080241	DOMART EN PONTIEU	0322540084			RS 2015
0801486F	SEGPA	COLLEGE DU VAL DE NIEVRE		DOMART EN PONTIEU	0322540084			RS 2015
0800029X	CLG	JEAN ROSTAND	080253	DOULLENS	0322777390			RS 2015
0800065L	LP	DE L AUTHIE		DOULLENS	0322777200			
0801900F	LYC	DE L AUTHIE		DOULLENS	0322777200			
0801442H	SEGPA	COLLEGE JEAN ROSTAND		DOULLENS	0322777390			RS 2015
0801371F	CLG	GASTON VASSEUR	080308	FEUQUIERES EN VIMEU	0322304134			
0801370E	SEGPA	COLLEGE GASTON VASSEUR		FEUQUIERES EN VIMEU	0322304134			
0801487G	CLG	ALFRED MANESSIER	080318	FLIXECOURT	0322516085			RS 2015
0801704T	LP	ALFRED MANESSIER		FLIXECOURT	0322516085			
0800033B	CLG	LA ROSE DES VENTS	080368	FRIVILLE ESCARBOTIN	0322302330			
0800061G	SEP	DU VIMEU		FRIVILLE ESCARBOTIN	0322207640			
0801864S	LYC	DU VIMEU		FRIVILLE ESCARBOTIN	0322207640			
0800034C	CLG	LOUIS JOUVET	080373	GAMACHES	0322261153			
0801709Y	SEGPA	COLLEGE LOUIS JOUVET		GAMACHES	0322261153			
0800036E	CLG	VICTOR HUGO	080410	HAM	0323810435			RS 2015
0801252B	LP	J C ATHANASE PELTIER		HAM	0323814720			
0801444K	SEGPA	COLLEGE VICTOR HUGO		HAM	0323810435			RS 2015
0800037F	CLG	DES CYGNES	080488	LONGPRE LES CORPS STS	0322319067			
0800038G	CLG	JOLIOT CURIE	080489	LONGUEAU	0322460419			
0800039H	CLG	JOLIOT CURIE	080533	MERS LES BAINS	0235505400			
0800041K	CLG	PARMENTIER	080561	MONTDIDIER	0322780268			
0801534H	SEP	JEAN RACINE		MONTDIDIER	0322983160			
0801853E	LYC	JEAN RACINE		MONTDIDIER	0322983160			
0801491L	SEGPA	COLLEGE PARMENTIER		MONTDIDIER	0322780268			
0801439E	CLG	JEAN MOULIN	080570	MOREUIL	0322353740			
0801369D	CLG	LOUIS PASTEUR	080585	NESLE	0322884890			
0801488H	CLG	JACQUES PREVERT	080598	NOUVION	0322237020			
0800045P	CLG	CHARLES BIGNON	080606	OISEMONT	0322251067			
0801537L	CLG	BERANGER	080620	PERONNE	0322733860			RS 2015
0801514L	LP	PIERRE MENDES FRANCE		PERONNE	0322733500			
0800046R	LYC	PIERRE MENDES FRANCE		PERONNE	0322733500			
0801445L	SEGPA	COLLEGE BERANGER		PERONNE	0322733860			RS 2015
0801326G	CLG	DES FONTAINES	080630	POIX DE PICARDIE	0360039101			
0801373H	CLG	JULES VERNE	080674	RIVERY	0322707150			
0801374J	SEGPA	COLLEGE JULES VERNE		RIVERY	0322707150			
0800050V	CLG	GASTON BOUCOURT	080677	ROISEL	0322866124			
0800051W	CLG	JULES VERNE	080680	ROSIERES EN SANTERRE	0322880415			
0801341Y	CLG	LOUISE MICHEL	080685	ROYE	0322870438			RS 2015
0801481A	SEGPA	COLLEGE LOUISE MICHEL		ROYE	0322870438			RS 2015
0801489J	CLG	DU MARQUENTERRE	080688	RUE	0322253434			RS 2015
0801739F	LP	DU MARQUENTERRE		RUE	0322253434			
0801490K	CLG	DE LA BAIE DE SOMME	080721	SAINT VALERY SUR SOMME	0322608084			
0801339W	CLG	LES COUDRIERS	080798	VILLERS BOCAGE	0360039080			
0800057C	CLG	JACQUES BREL	080799	VILLERS BRETONNEUX	0322963160			

Annexe 9 : CIO DE L' AISNE, DE L' OISE ET DE LA SOMME (PSYEN EDO)

CODE	TYPE	NOM	CODE COMMUNE	COMMUNE	TELEPHONE
 AISNE					
0020082D	CIO	CHATEAU THIERRY	002168	CHATEAU THIERRY	0323831065
0020083E	CIO	LAON	002408	LAON	0323248866
0020085G	CIO	SAINT QUENTIN	002691	SAINT QUENTIN	0323642777
0020081C	CIO	SOISSONS	002722	SOISSONS	0323533372
 OISE					
0600067X	CIO	BEAUVAIS	060057	BEAUVAIS	0344150298
0601505K	CIO	CLERMONT	060157	CLERMONT	0344500923
0600068Y	CIO	COMPIEGNE	060159	COMPIEGNE	0344201318
0600069Z	CIO	CREIL	060175	CREIL	0344641619
0601746X	CIO	NOYON	060471	NOYON	0344443237
 SOMME					
0800072U	CIO	ABBEVILLE	080001	ABBEVILLE	0322201000
0800071T	CIO	AMIENS NORD	080021	AMIENS	0322713900
0801563P	CIO	AMIENS SUD	080021	AMIENS	0322950025
0800073V	CIO	PERONNE	080620	PERONNE	0322840736

Annexe 9 : CIRCONSCRIPTIONS DE L' AISNE, DE L' OISE ET DE LA SOMME (PSYEN EDA)

CODE	TYPE	CIRCONSCRIPTION ⁽¹⁾ (mouvement intra-académique)	CODE COMMUNE	COMMUNE	ECOLE DE RATTACHEMENT (Phase d'ajustement)
 AISNE					
0022106D	IEN	CHATEAU-THIERRY	002168	CHATEAU-THIERRY	Charly - Bois Blanchard Château-Thierry - Vaucrises Château-Thierry
0020207P	IEN	CHAUNY	002173	CHAUNY	Centre Chauny - Coucy Le Château - Jussy
0020211U	IEN	GUISE	002161	GUISE	Bohain – Flavigny Guise - Le Nouvion en Thierache - Ribemont
0020213W	IEN	HIRSON	002381	HIRSON	Centre Hirson - Jean Zay Hirson - Saint-Michel - Vervins
0022136L	IEN	LAONNOIS	002408	LAON	Crecy/Serre – Guignicourt – Montcornet
0022140R	IEN	LAON	002408	LAON	France Laon - Delaunay Laon - J.de La Fontaine Laon - St Exupéry Laon
0020214X	IEN	SOISSONS 1	002722	SOISSONS	Fiolet Soissons - Michelet Soissons - Tour de ville Soissons
0021771P	IEN	SOISSONS 2	002722	SOISSONS	Belleu – Braine - Vic sur Aisne
0020209S	IEN	SAINT QUENTIN 1	002691	SAINT QUENTIN	Gauchy - H. Arnoud St Quentin - Lyon Jumentier St Quentin – P. Laroche St Quentin
0020210T	IEN	SAINT QUENTIN 2	002691	SAINT QUENTIN	Beaurevoir – Harly – G. Bachy St Quentin - T. Desjardins St Quentin
0022063G	IEN	TERGNIER	002738	TERGNIER	J. Moulin La Fère - Decarpigny Tergnier - Pasteur Tergnier
0022137M	IEN	VILLERS-COTTERÊTS	002810	VILLERS-COTTERÊTS	Fère en Tardenois - Neuilly St Front - Moncond'huy Villers-Cotterêts
 OISE					
0600096D	IEN	AUNEUIL RAINVILLERS	060029	AUNEUIL	Chaumont en Vexin - Le Coudray St Germer – Les terres Bleues Auneuil
0602072B	IEN	BEAUVAIS SUD	060057	BEAUVAIS	J. Verne Beauvais - V. Diruy Beauvais - Noailles
0602075E	IEN	BEAUVAIS NORD	060107	BEAUVAIS	Bresles - G. Dartois Beauvais – J. F. Lanfranchi Beauvais - l'Europe Beauvais
0600099G	IEN	CLERMONT	060157	CLERMONT	P. Vienot Clermont – Liancourt - Neuilly Sous Clermont – Rantigny
0601464R	IEN	COMPIEGNE	060159	COMPIEGNE	A. Thierry Compiègne - Robida Compiègne - Royallieu Compiègne - P. Lebesgue Compiègne - Lacroix St Ouen
0600104M	IEN	CREIL	060175	CREIL	G. Nerval Creil - Groupe de Gournay Creil - Montaigne Creil
0601806M	IEN	CREPY EN VALOIS	060176	CREPY EN VALOIS	Betz - J. Cocteau Crépy en Valois – J. Vassal Crépy en Valois - Nanteuil Le Haudouin
0601503H	IEN	GOUVIEUX	060282	GOUVIEUX	M. Pagnol Gouvieux - Mouy – Neuilly en Thelle - St Leu D'esserent
0602086S	IEN	GRANDVILLIERS	060286	GRANDVILLIERS	Crevecoeur le Grand - Marseille en Beauvaisis
0600100H	IEN	MARGNY LES COMPIEGNE	060382	MARGNY LES COMPIEGNE	Attichy – F. Buisson Margny les Compiègne - Ressons sur Matz – Thourotte
0601957B	IEN	MERU	060395	MERU	Andeville - Chambly - Hénonville – J. Moulin Méru
0601720U	IEN	NOGENT SUR OISE	060463	NOGENT SUR OISE	J. Decour Montataire - Granges Est Nogent/Oise - J. Moulin Nogent/Oise - Villers St Paul
0600101J	IEN	NOYON	060471	NOYON	A. Fournier Noyon – C. Perrault Noyon - St Exupéry Noyon - H. Michel Ribecourt
0600103L	IEN	PONT STE MAXENCE	060509	PONT STE MAXENCE	Brenouille – Estrées St Denis - F. Buisson Pont Ste Maxence – Verberie
0600102K	IEN	SENLIS	060612	SENLIS	Coq Chantant Chantilly – Lamorlaye - Centre Senlis - L'argillère Senlis
0602096C	IEN	ST JUST EN CHAUSSEE	060581	ST JUST EN CHAUSSEE	Breteil – Froissy - Maignelay Montigny - Bogaert St Just en Chaussée
 SOMME					
0801201W	IEN	ABBEVILLE	080001	ABBEVILLE	Soleil Levant Abbeville - Eaucourt – Saint Valéry/Somme
0801446M	IEN	PONTHIEU MARQUENTERRE	080001	ABBEVILLE	Pont-Remy - St Léger les Domart – Deray Rue
0801202X	IEN	VIMEU	080001	ABBEVILLE	Ault - Girot Friville-Escarbotin
0801196R	IEN	AMIENS CENTRE SOMME	080021	AMIENS	Petruciani Corbie - A. Mille Longueau - Debary Rosières en Santerre - Proyard
0801197S	IEN	AMIENS SUD OUEST	080021	AMIENS	Ailly/Somme - Beaucamps Le Vieux - Conty
0801198T	IEN	AMIENS NORD	080021	AMIENS	La Paix Amiens - Pigeonnier Amiens - Voltaire Amiens - Rivery
0801580H	IEN	AMIENS OUEST	080021	AMIENS	Elboeuf Amiens - L. Lamotte Amiens - St Maurice B Amiens
0801200V	IEN	AMIENS SUD	080021	AMIENS	A. Bernard Amiens - Chateaudun Amiens - R. Lamps Amiens
0801447N	IEN	DOULLENS	080253	DOULLENS	A. Daudet Albert - Les Tilleuls Doullens
0801204Z	IEN	MONTDIDIER	080561	MONTDIDIER	Ailly/Noye – V. Hugo Montdidier - Les Platanes Roye
0801203Y	IEN	PERONNE	080620	PERONNE	Combles – J. Verne Ham - Centre Péronne

⁽¹⁾ Les circonscriptions ainsi que les écoles de rattachement doivent être sollicitées lors du mouvement intra-académique sur IPROF/SIAM.

La présente fiche a pour objet de présenter les principales fonctionnalités de l'application I-Prof, ainsi que les modalités de connexion.

I. Qu'est-ce qu'I-Prof ?

I-Prof est un service web académique qui vous permet, de façon sécurisée, pendant toute l'année scolaire :

- ⇒ de consulter votre dossier administratif
- ⇒ de compléter votre curriculum vitae
- ⇒ de vous informer sur vos perspectives de carrière
- ⇒ d'accéder à des guides pour gérer votre carrière, vous inscrire aux campagnes de gestion de personnel, obtenir vos résultats
- ⇒ de contacter par messagerie votre correspondant de gestion

II. Comment se connecter à I-Prof ?

Sur le site intranet de l'académie, <https://intranet.ac-amiens.fr> (cliquez sur I-Prof Public dans la rubrique autres services)

Ou sur le site ministériel <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>

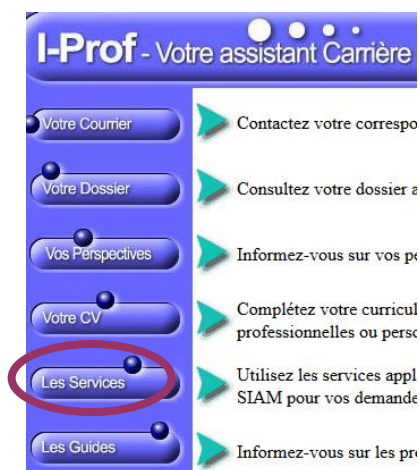
sur la page d'accueil, **utilisez vos paramètres de connexion** (" compte utilisateur " et " mot de passe ").

NB : ces identifiants sont les mêmes que ceux utilisés pour vous connecter à la messagerie académique.

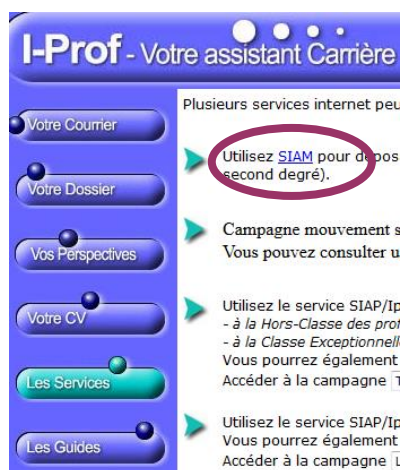
Pour toute problème de connexion, les agents peuvent s'adresser au Pôle Supports Usagers via l'intranet (<https://intranet.ac-amiens.fr>), rubrique « assistance ».

II. Comment se connecter à SIAM ?

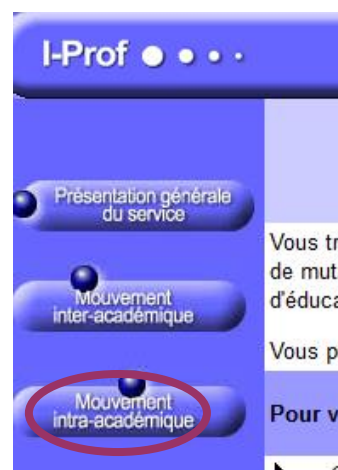
1. cliquez sur Les services



2. cliquez sur SIAM



3. cliquez sur Mouvement interacadémique



Annexe 11 : L'APPLICATION COLIBRIS

La plateforme COLIBRIS permet de simplifier vos démarches pour la transmission de documents (confirmation de demande de mutation, pièces justificatives, CV, lettre de motivation ...) mais également pour toute demande de correction de barème, de modification ou pour formuler une demande de recours.

I. Comment se connecter à COLIBRIS ?

Sur l'intranet de l'académie <https://intranet.ac-amiens.fr/> (accès rapide ARENA/Colibris-portail des démarches)

ou directement sur le site internet <https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/>

sur la page d'accueil, **utilisez vos paramètres de connexion** (" compte utilisateur " et " mot de passe ").

NB : ces identifiants sont les mêmes que ceux utilisés pour vous connecter à la messagerie académique.

Connexion / Inscription

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Colibris

Accueil Personnels d'encadrement Premier degré **Second degré** Personnels BIATPSS Mes demandes

CODE DE SUIVI

Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il facilite vos échanges avec les services.

Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

ex. : CNPHNTFB

Valider

Mes démarches RH en 1 clic !

J'envoie ma demande, je suis les étapes de son traitement, ma relation avec mon service RH est simplifiée !

Pour tout problème concernant une démarche vous pouvez contacter notre plateforme académique :

- par ticket en vous connectant au [portail dédié à l'assistance des personnels de l'académie](#)
- par téléphone, au **03.22.82.37.40**, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- par message à l'adresse assistance@ac-amiens.fr

Puis cliquer sur « second degré » afin d'accéder aux démarches

Sous chaque rubrique vous aurez accès aux démarches existantes pour le mouvement intra-académique

Connexion / Inscription

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Colibris

Accueil Personnels d'encadrement Premier degré **Second degré** Personnels BIATPSS Mes demandes

PRESTATIONS SOCIALES

[RH - Demande de remboursement forfaitaire de cotisation PSC en santé](#)

FORMATIONS

MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUE

RH

MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUE

ARRÊTÉ

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

Vu le code général de la fonction publique ; décret n°2018.303 du 25 avril 2018 ;
décret n° 60.403 du 22 avril 1960 modifié notamment l'article 10 ; décret n°68.503 du 30 mai 1968 modifié ;
décret n°70.738 du 12 août 1970 modifié notamment l'article 11 ; décret n°72.580 du 4 juillet 1972 modifié notamment l'article 16 ;
décret n°72.581 du 4 juillet 1972 modifié notamment l'article 39 ; décret n°72.582 du 4 juillet 1972 modifié notamment l'article 14 ;
décret n°72.583 du 4 juillet 1972 modifié notamment l'article 9 ; décret n°80.627 du 4 août 1980 modifié notamment l'article 17 ;
décret n°86.492 du 14 mars 1986 modifié notamment l'article 22 et 23 ; décret n°2017.120 du 1^{er} février 2017 ; décret n°92.1189 du 6 novembre 1992 modifié notamment l'article 27 ; décret n°98.915 du 13 octobre 1998 ;
VU arrêté ministériel relatif aux dates et aux modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration
- rentrée 2026, en date du 9 octobre 2025, notamment l'article 1 ;

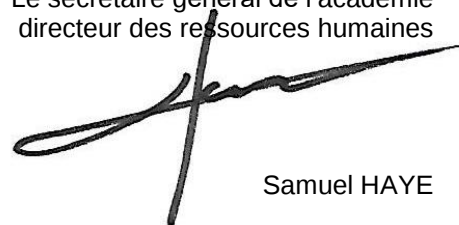
ARTICLE 1er : Les opérations relatives aux phases inter et intra-académiques du mouvement national à gestion déconcentrée, des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, à effet de la rentrée scolaire 2026, sont organisées comme suit :

Corps nationaux des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale	
- Saisie des demandes sur SIAM (accessible par I-Prof)	1 ^{er} avril 2026 (12h) au 14 avril 2026 (12h)
- Mise à disposition des confirmations de demande de mutation (téléchargeable sur SIAM via I-Prof)	15 avril 2026
- Retour au rectorat des confirmations de demande de mutation, accompagnées des pièces justificatives	21 avril 2026
- Affichage des barèmes - Rectification des barèmes	Du 19 mai 2026 (18h00) au 2 juin 2026 (18h00) Du 19 mai 2026 (18h00) au 1 ^{er} juin 2026 (18h00)
- Affichage des résultats	12 juin 2026 (18h00)
P.E.G.C.	
- Période de saisie des demandes	1 ^{er} avril 2026 au 14 avril 2026 (fiche de candidature papier – pas de saisie sur SIAM)
- Envoi de la candidature papier à la DPE	au plus tard le 21 avril 2026
- Affichage des résultats	12 juin 2026

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 2 mars 2026

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
directeur des ressources humaines



Samuel HAYE